

UNIBANK S.A.

États Financiers Consolidés

30 septembre 2022

(Rapport des auditeurs indépendants ci-joint)

UNIBANK S.A.
TABLE DES MATIÈRES
30 SEPTEMBRE 2022

	Page
Rapport des auditeurs indépendants : Mérové-Pierre – Cabinet d'Experts-Comptables	1-3
<hr/>	
États financiers	
Bilan Consolidé	4
État Consolidé du Résultat Net	5
État Consolidé des Résultats Étendus	6
État Consolidé de l'Évolution de l'Avoir des Actionnaires	7-8
État Consolidé des Flux de Trésorerie	9
<hr/>	
Notes aux États financiers	
Note 1 Organisation	10-12
Note 2 Base de préparation des états financiers	12-14
Note 3 Principales conventions comptables	15-37
Note 4 Gestion des risques	38-54
Note 5 Liquidités	54-55
Note 6 Dépôts à terme auprès de banques, net	55
Note 7 Titres de placements	56-58
Note 8 Prêts, net	58-68
Note 9 Immobilisations	69
Note 10 Actifs au titre de droits d'utilisation/obligations locatives	70-72
Note 11 Achalandage et autres immobilisations incorporelles	73-74
Note 12 Placements immobiliers	75-76
Note 13 Propriétés détenues pour revente	76-77
Note 14 Autres éléments d'actif, net	77-78
Note 15 Dépôts	79-80
Note 16 Fonds empruntés	80-81
Note 17 Autres éléments de passif	82-83
Note 18 Obligations subordonnées	83
Note 19 Capital-actions	83-84
Note 20 Dotation aux pertes de crédit	84
Note 21 Sociétés du groupe	85-87
Note 22 Impôts sur le revenu	88
Note 23 Épargne-retraite des employés	89
Note 24 Salaires et autres prestations au personnel	89
Note 25 Revenus d'assurances, déduction faite des sinistres	89
Note 26 Transactions avec les entreprises associées	90-91
Note 27 Engagements	91
Note 28 Litiges	91

Rapport des Auditeurs Indépendants

Au Conseil d'Administration
UNIBANK S.A.:

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de UNIBANK S.A. et de ses filiales (le «Groupe»), comprenant le bilan consolidé au 30 septembre 2022, et les états consolidés du résultat net, des résultats étendus, de l'évolution de l'avoir des actionnaires et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales conventions comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe au 30 septembre 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités des auditeurs pour l'audit des états financiers consolidés* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément au *Code de déontologie des professionnels comptables* du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Haïti, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles et le code de l'IESBA. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



Lors de la préparation des états financiers consolidés, il incombe également à la Direction d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, à moins que la Direction n'ait l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités des auditeurs pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe.



- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du Groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mérové-Pierre - Cabinet d'Experts-Comptables

MÉROVÉ-PIERRE - CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES

7, rue Lechaud Bourdon
Port-au-Prince, Haïti
Le 2 mars 2023

UNIBANK S.A.
Bilan Consolidé
30 septembre 2022
(Exprimé en milliers de Gourdes haïtiennes)

	Notes	2022	2021
ACTIF			
LIQUIDITÉS	5	G 112,555,230	93,797,766
DÉPÔTS À TERME AUPRÈS DE BANQUES, NET	6	3,548,574	1,718,791
TITRES DE PLACEMENTS, NET	7	31,925,793	26,971,710
PRÊTS	8	58,432,135	47,006,785
Provision pour pertes de crédit attendues		<u>(1,250,127)</u>	<u>(1,344,108)</u>
PRÊTS, NET		57,182,008	45,662,677
IMMOBILISATIONS, NET	9	3,524,362	3,266,515
ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION	10	833,107	928,657
AUTRES			
Acceptations et lettres de crédit		654,413	433,506
Achalandage et autres immobilisations incorporelles	11	152,877	141,359
Placements immobiliers	12	31,189	39,388
Propriétés détenues pour revente	13	68,752	28,295
Autres éléments d'actif, net	14	<u>2,634,614</u>	<u>2,632,314</u>
		3,541,845	3,274,862
TOTAL ACTIF		G 213,110,919	175,620,978
PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES			
DÉPÔTS	15	172,156,669	144,521,710
FONDS EMPRUNTÉS	16	2,270,934	2,468,534
OBLIGATIONS LOCATIVES	10	927,670	830,583
AUTRES			
Engagements – acceptations et lettres de crédit		654,413	433,506
Autres éléments de passif	17	<u>18,693,962</u>	<u>12,491,937</u>
		19,348,375	12,925,443
OBLIGATIONS SUBORDONNÉES	18	1,637,155	1,364,849
TOTAL PASSIF		196,340,803	162,111,119
AVOIR DES ACTIONNAIRES			
Capital-actions, net	19	6,300,687	6,301,937
Bénéfices non répartis		6,858,139	4,841,677
Autres réserves		<u>3,611,290</u>	<u>2,366,245</u>
		16,770,116	13,509,859
TOTAL PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES		G 213,110,919	175,620,978

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

UNIBANK S.A.**État Consolidé du Résultat Net****Exercice terminé le 30 septembre 2022****(Exprimé en milliers de Gourdes haïtiennes à l'exception du revenu net par action)**

	Notes	2022	2021
REVENUS D'INTÉRÊTS			
Prêts	G	5,588,919	4,811,108
Bons du Trésor, placements et dépôts		<u>1,099,866</u>	<u>962,902</u>
		6,688,785	5,774,010
FRAIS D'INTÉRÊTS			
Dépôts		539,322	505,106
Emprunts, obligations et autres		<u>198,752</u>	<u>75,924</u>
		738,074	581,030
REVENU NET D'INTÉRÊTS			
Dotation aux pertes de crédit	20	<u>(385,342)</u>	<u>(334,760)</u>
		5,565,369	4,858,220
AUTRES REVENUS			
Commissions		4,611,397	3,574,178
Gain de change		3,774,042	3,257,794
(Moins) plus-value sur placements à l'étranger		(401,886)	53,596
Revenus d'assurances, déduction faite des sinistres	25	172,748	293,268
Revenus des activités immobilières		58,701	2,851
Dividendes et autres revenus sur placements		18,939	63,043
Commissions de placements et autres honoraires de services – conseils		6,645	5,668
Autres		<u>224,241</u>	<u>(22,564)</u>
		8,464,827	7,227,834
REVENU NET D'INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS			
		14,030,196	12,086,054
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Salaires et autres prestations au personnel	24	4,168,385	3,316,719
Frais de locaux, matériel et mobilier		962,995	769,426
Charges locatives	10	389,951	398,469
Amortissement	9, 11, 12	642,839	573,900
Autres dépenses de fonctionnement		<u>1,968,453</u>	<u>1,494,984</u>
		8,132,623	6,553,498
REVENU AVANT IMPÔTS SUR LE REVENU			
		5,897,573	5,532,556
IMPÔTS SUR LE REVENU			
	22		
Impôts courants		1,406,119	1,434,875
Impôts reportés		<u>(7,566)</u>	<u>(26,500)</u>
		1,398,553	1,408,375
REVENU NET DE L'EXERCICE			
	G	4,499,020	4,124,181
Revenu net par action équivalente de capital libéré			
	G	8,925	8,180

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

UNIBANK S.A.**État Consolidé des Résultats Étendus****Exercice terminé le 30 septembre 2022****(Exprimé en milliers de Gourdes haïtiennes à l'exception des résultats étendus par action)**

		2022	2021
Revenu net de l'exercice	G	4,499,020	4,124,181
<i>Éléments des résultats étendus</i>			
Effet de conversion de filiales étrangères, net		239,971	132,993
RÉSULTATS ÉTENDUS DE L'EXERCICE	G	4,738,991	4,257,174
Résultats étendus de l'exercice par action équivalente de capital libéré	G	9,402	8,444

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

UNIBANK S.A.

État Consolidé de l'Évolution de l'Avoir des Actionnaires

Exercice terminé le 30 septembre 2021

(Exprimé en milliers de Gourdes haïtiennes)

	Autres réserves											
	Capital-actions libéré	Actions de trésorerie	Capital-actions, net	Bénéfices non répartis	Réserve légale	Réserve générale	Réserve de réévaluation de terrains	Réserve-perte de valeur sur placements immobiliers et propriétés détenues pour revente	Effet de conversion	Total réserves	Participation ne donnant pas le contrôle (note 22)	Total
Solde au 30 septembre 2020	G 6,473,800	(150,350)	6,323,450	2,587,334	1,060,967	150,132	24,911	85,893	512,866	1,834,769	258,328	11,003,881
Etat des résultats étendus de l'exercice :												
Revenu net de l'exercice	-	-	-	4,124,181	-	-	-	-	-	-	-	4,124,181
Éléments des résultats étendus :												
Effet de conversion de filiales étrangères	-	-	-	-	-	-	-	-	132,993	132,993	-	132,993
Effet de conversions de filiales étrangères déconsolidées ou dissoutes	-	-	-	310,097	-	-	-	-	(310,097)	(310,097)	-	-
Total	-	-	-	4,434,278	-	-	-	-	(177,104)	(177,104)	-	4,257,174
Effet de déconsolidation de la participation ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(258,328)	(258,328)
Virements des bénéfices non répartis												
Virement à la réserve légale	-	-	-	(795,645)	795,645	-	-	-	-	795,645	-	-
Virement de la réserve pour perte de valeur sur placements immobiliers	-	-	-	57,235	-	-	-	(57,235)	-	(57,235)	-	-
Virement de la réserve (note-9c)	-	-	-	29,830	-	(29,830)	-	-	-	(29,830)	-	-
Transactions avec les actionnaires :												
Dividendes en espèces	-	-	-	(809,154)	-	-	-	-	-	-	-	(809,154)
Dividendes en nature – distribution de titres	-	-	-	(646,493)	-	-	-	-	-	-	-	(646,493)
Rachats d'actions	-	(21,513)	(21,513)	(15,708)	-	-	-	-	-	-	-	(37,221)
Solde au 30 septembre 2021	G 6,473,800	(171,863)	6,301,937	4,841,677	1,856,612	120,302	24,911	28,658	335,762	2,366,245	-	13,509,859

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

UNIBANK S.A.

État Consolidé de l'Évolution de l'Avoir des Actionnaires

Exercice terminé le 30 septembre 2022

(Exprimé en milliers de Gourdes haïtiennes)

	Autres réserves										
	Capital-actions libéré	Actions de trésorerie	Capital-actions, net	Bénéfices non répartis	Réserve légale	Réserve générale	Réserve de réévaluation de terrains	Réserve-perte de valeur sur placements immobiliers et propriétés détenues pour revente	Effet de conversion	Total réserves	Total
Solde au 30 septembre 2021	G 6,473,800	(171,863)	6,301,937	4,841,677	1,856,612	120,302	24,911	28,658	335,762	2,366,245	13,509,859
Etat des résultats étendus de l'exercice :											
Revenu net de l'exercice	-	-	-	4,499,020	-	-	-	-	-	-	4,499,020
Éléments des résultats étendus :											
Effet de conversion de filiales étrangères	-	-	-	-	-	-	-	-	273,884	273,884	273,884
Effet de conversions de filiale étrangère dissoute	-	-	-	-	-	-	-	-	(33,913)	(33,913)	(33,913)
Total	-	-	-	4,499,020	-	-	-	-	239,971	239,971	4,738,991
Virements des bénéfices non répartis											
Virement à la réserve légale	-	-	-	(839,944)	839,944	-	-	-	-	839,944	-
Virement de la réserve pour perte de valeur sur placements immobiliers	-	-	-	(2,531)	-	-	-	2,531	-	2,531	-
Virement à la réserve générale (note-8 c)	-	-	-	(162,599)	-	162,599	-	-	-	162,599	-
Transactions avec les actionnaires :											
Dividendes en espèces	-	-	-	(1,512,165)	-	-	-	-	-	-	(1,512,165)
Dissolution de filiale étrangère	-	-	-	36,177	-	-	-	-	-	-	36,177
Rachats d'actions	-	(1,250)	(1,250)	(1,496)	-	-	-	-	-	-	(2,746)
Solde au 30 septembre 2022	G 6,473,800	(173,113)	6,300,687	6,858,139	2,696,556	282,901	24,911	31,189	575,733	3,611,290	16,770,116

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

UNIBANK S.A.
État Consolidé du Flux de Trésorerie
Exercice terminé le 30 septembre 2022
(Exprimé en milliers de Gourdes haïtiennes)

	Notes	2022	2021
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Revenu net de l'exercice	G	4,499,020	4,124,181
<i>Éléments de conciliation du revenu net de l'exercice aux liquidités résultant des activités d'exploitation:</i>			
Amortissement des immobilisations	9	616,193	550,395
Amortissement des autres immobilisations incorporelles	11 b	24,218	20,872
Amortissement des placements immobiliers	12	2,428	2,633
Amortissement de l'actif au titre de droits d'utilisation	10	325,651	362,367
Dotations aux pertes de crédit	20	385,342	334,760
Gain sur dispositions d'immobilisations		(84,292)	(6,144)
Intérêts sur obligations locatives	10	64,300	36,102
Gain sur dispositions de propriétés détenues pour revente	13	(8,435)	(8,419)
Effet de change de réévaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en dollars US		126,349	268,258
<i>Changements dans les éléments d'actif et de passif liés aux activités d'exploitation:</i>			
Augmentation nette des dépôts		27,634,959	50,198,019
Décaissements de prêts, net		(12,074,164)	(10,690,160)
Augmentation des titres de placements		(4,954,083)	(12,701,917)
Augmentation des dépôts à terme auprès de banques		(1,829,968)	(415,228)
Impôts sur le revenu payés		(1,089,165)	-
Variations des autres éléments d'actif et de passif		7,085,383	3,421,323
Liquidités provenant des activités d'exploitation		20,723,736	35,497,042
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations	9	(953,224)	(893,688)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	11b	(35,736)	(22,925)
Produits sur dispositions d'immobilisations		172,477	153,151
Placements immobiliers	12	5,771	58,834
Effet de conversion net - immobilisations	9	(9,001)	(12,520)
Effet de conversion de filiales étrangères		273,884	132,993
Effet de conversion de filiale étrangère dissoute		(33,913)	-
Diminution des titres de participation – sociétés affiliées		-	606,286
Liquidités (utilisées dans) provenant des activités d'investissement		(579,742)	22,131
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Paiement de dividendes en espèces - actionnaires UNIBANK S.A.		(1,494,667)	(799,152)
(Diminution) augmentation des fonds empruntés		(197,600)	208,160
Augmentation des obligations subordonnées		272,306	429,322
Dissolution de filiale étrangère		36,177	-
Rachats d'actions		(2,746)	(37,221)
Liquidités utilisées dans des activités de financement		(1,386,530)	(198,891)
Augmentation nette des liquidités		18,757,464	35,320,282
Liquidités au début de l'exercice		79,618,990	39,571,409
Incidence de change sur les liquidités du début de l'exercice		14,178,776	18,906,075
Liquidités à la fin de l'exercice	5	G 112,555,230	93,797,766

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(1) ORGANISATION

(a) Informations générales

UNIBANK S.A. (www.unibankhaiti.com) est une société anonyme de banque commerciale, propriété de 413 investisseurs privés haïtiens, dont l'activité principale s'étend à des opérations de banque, de finance, de crédit, de courtage et de change, en Haïti et hors d'Haïti, dans les limites permises par la législation régissant les activités bancaires. Elle a été fondée le 20 novembre 1992, a reçu sa licence de banque le 18 janvier 1993, et a inauguré ses opérations au public le 19 juillet 1993.

En Haïti et à l'étranger, UNIBANK S.A., directement, et à travers ses filiales (**note 21**) (le Groupe), offre des services bancaires et financiers à ses clients individuels, commerciaux et institutionnels, à travers ses réseaux nationaux et internationaux:

- de succursales, d'agences, de kiosques de services, de bureaux et d'agents bancaires autorisés en Haïti;
- de distributeurs automatiques de billets (ATM);
- de terminaux électroniques de points de vente (POS); et
- de banques correspondantes et de sociétés internationales de transferts transfrontaliers opérant globalement.

UNIBANK S.A. couvre tout le territoire national et offre également des services bancaires sur Internet (UNIBANK Online) et sur téléphones mobiles (UniMobile). Les grands pôles d'activités de UNIBANK S.A. et de son groupe de filiales sont les suivants:

- Services de banque commerciale et d'affaires à tous les segments de la population urbaine et rurale, ainsi qu'à la Diaspora Haïtienne:
 - segment commercial: micro-entreprises; PME (Petites et Moyennes Entreprises); entreprises de taille moyenne («middle market») et grandes entreprises;
 - segment institutionnel: ONG (Organisations Non Gouvernementales); églises; caisses populaires; ambassades; fonds de pension; etc.;
 - segment «retail» : individus et familles.
- Assurances (assurance-dommages; assurance-vie; micro-assurances).

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(1) ORGANISATION (SUITE)

(a) Informations générales (suite)

La FONDATION UNIBANK, institution philanthropique à but non lucratif créée le 6 avril 2006 par les actionnaires de UNIBANK S.A., n'est pas consolidée dans les présents états financiers. Lors de sa création, la Fondation a reçu à titre de don une dotation permanente et non récupérable de G 100 millions (US\$ 2.5 millions) de UNIBANK S.A. Elle se finance par les revenus de placements de sa dotation, et par des dons reçus annuellement de UNIBANK S.A.

La FONDATION UNIBANK a pour objectif principal l'implémentation de la politique de responsabilité sociale de UNIBANK S.A., en participant à la promotion de l'Éducation, de la Recherche, des Arts et de la Culture, de la Santé, du Sport, de la Protection de l'Environnement et du Patrimoine National, de l'Esprit d'Entreprise et du Renforcement de l'État de Droit et du Civisme en Haïti. Les statuts de la Fondation ont été publiés dans le Journal Officiel d'Haïti (*Le Moniteur* no. 36 du 17 avril 2008).

(b) Informations légales

L'acte constitutif, la licence de banque et les statuts originaux de UNIBANK S.A. (la Banque) ont été publiés au Journal Officiel d'Haïti, *Le Moniteur*, no. 19 en date du 8 mars 1993. Par la suite, le capital social autorisé et les statuts ont été modifiés par les actionnaires (*Le Moniteur* no. 103 du 28 décembre 1994; no. 74 du 18 septembre 1995; no. 13 du 17 février 1997; no. 43 du 3 juin 2002; no. 6 du 24 janvier 2005; no. 63 du 18 juin 2009; no. 137 du 4 octobre 2011; no. 62 du 1^{er} avril 2016; et no. 183 du 23 novembre 2017).

Le domicile légal de la Banque est au no. 157 rue Faubert, Pétion-Ville, Haïti. La Banque est identifiée fiscalement au numéro 000-014-095-8.

(c) Supervision et régulation

Conformément aux lois du 17 août 1979 portant sur la création de la Banque de la République d'Haïti (BRH) (*Le Moniteur* no. 72 du 11 septembre 1979) et du 14 mai 2012 portant sur les banques et autres institutions financières (*Le Moniteur* no. 4-Spécial du 20 juillet 2012), UNIBANK S.A. est régulée et supervisée par la Banque Centrale (www.brh.ht).

En matière de lutte contre le blanchiment des avoirs et le financement du terrorisme (AML/CFT), UNIBANK S.A. répond à la BRH et à l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF), conformément aux lois du 11 novembre 2013 sanctionnant le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (*Le Moniteur* no. 212 du 14 novembre 2013), du 28 septembre 2016 modifiant la loi du 11 novembre 2013 (*Le Moniteur* no. 15 - Spécial du 13 octobre 2016), et du 21 février 2001 relative au blanchiment des avoirs provenant du trafic illicite de la drogue et d'autres infractions graves (*Le Moniteur* no. 97 du 3 décembre 2001). UNIBANK S.A. est enregistrée aux Etats-Unis d'Amérique conformément aux prescrits du «USA Patriot Act» et du «Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA)».

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(1) ORGANISATION (SUITE)

(c) Supervision et régulation (suite)

En ce qui concerne la lutte contre la corruption, UNIBANK S.A., outre les prescrits de sa gouvernance d'entreprise et de son Code de Déontologie, répond aux demandes d'information de l'Unité de Lutte Contre la Corruption (ULCC) créée par le décret du 8 septembre 2004 (*Le Moniteur* no. 61-Supplément du 13 septembre 2004). UNIBANK S.A. est régie par la loi du 12 mars 2014 portant sur la prévention et la répression de la corruption (*Le Moniteur* no. 87 du 9 juin 2014), ainsi que par certaines conventions internationales ratifiées par la République d'Haïti.

UniTransfer S.A. (Haïti) est régulée par la BRH en Haïti.

En plus des inspections régulières des organismes de supervision mentionnés ci-dessus, UNIBANK S.A. et UniTransfer S.A., retiennent les services d'auditeurs internationaux indépendants, qualifiés en la matière, pour réaliser des audits externes de leurs programmes de lutte contre le blanchiment des avoirs et le financement du terrorisme.

(d) Périmètre de consolidation

Les filiales de UNIBANK S.A. consolidées dans les présents états financiers sont présentées à la **note 21**. Les principes de consolidation sont commentés à la **note 2b**.

(2) BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

(a) Cadre de préparation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés de UNIBANK S.A. et de ses filiales (le Groupe) ont été préparés en conformité avec les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) publiés par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Ces états financiers consolidés ont été approuvés par le Conseil d'Administration en date du 2 mars 2023.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(2) BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

(a) Cadre de préparation des états financiers consolidés (suite)

Chiffres comparatifs

Les principales conventions comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les états financiers consolidés, ci-joints.

(b) Principe de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent l'actif et le passif ainsi que les résultats d'exploitation de UNIBANK S.A. et de ses filiales.

Les filiales sont des entités sous le contrôle du Groupe. Une entité est sous le contrôle du Groupe lorsqu'il a le pouvoir de gouverner ses politiques financières et opérationnelles. Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle sur leurs opérations a été effectivement transféré au Groupe. Les opérations et les soldes réciproques intersociétés sont éliminés.

(c) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ci-joints sont présentés sur la base du coût historique à l'exception des placements évalués à la juste valeur par le biais des résultats consolidés en 2021 et au coût amorti en 2022 (**note 7**), et des terrains (**note 10**) qui sont évalués à leur juste valeur.

Les méthodes utilisées pour mesurer la juste valeur sont décrites dans les **notes 3 (d), (e), (f)**.

(d) Monnaie de présentation

Les états financiers consolidés ci-joints sont présentés en gourdes haïtiennes, monnaie fonctionnelle du Groupe. Les informations financières ont été arrondies en milliers de gourdes.

(e) Estimations et hypothèses

La préparation des présents états financiers consolidés exige de la Direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses qui affectent l'application des principes comptables, l'évaluation des éléments d'actif et de passif déclarés et la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que les revenus et dépenses de l'exercice. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(2) BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

(e) Estimations et hypothèses (suite)

Les estimations faites par la Direction sont fondées sur des données historiques et d'autres hypothèses jugées raisonnables. Les sources principales d'incertitude qui pèsent sur les estimations comprennent: la détermination de la juste valeur des instruments financiers ; les provisions cumulatives pour pertes de crédit attendues ; les impôts sur les résultats consolidés ; la valeur recouvrable et la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie relativement au test de dépréciation de l'achalandage et des autres immobilisations incorporelles ; les provisions et les passifs éventuels, par exemple dans le cas d'une action en justice ou de plans de restructuration.

Les estimations et hypothèses sont revues périodiquement. L'effet de révisions d'estimations comptables est imputé à l'exercice au cours duquel ces révisions ont lieu ainsi qu'aux exercices futurs affectés.

Par conséquent, les résultats réels pourraient être différents des estimations, ce qui pourrait avoir une incidence sur les états financiers consolidés futurs de la Banque. Voir les méthodes comptables pertinentes à la **note 3** pour de plus amples renseignements sur l'utilisation d'estimations et d'hypothèses.

(f) Jugement important

Lors de la préparation de ces états financiers consolidés en accord avec les Normes Internationales d'Information Financière, la Direction doit exercer un jugement important ayant un effet sur l'évaluation de montants reconnus aux états financiers consolidés, inclus dans les notes suivantes:

Notes 3 (a) et 8	Prêts – provision pour pertes de crédit attendues
Note 3 (n)	Réserve générale – valorisation
Note 7	Placements – juste valeur
Note 9	Immobilisations – amortissement et valorisation
Note 10	Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives - amortissement et valorisation
Note 11	Achalandage – valorisation
Note 12	Placements immobiliers – amortissement et valorisation
Note 13	Propriétés détenues pour revente - valorisation
Note 14	Actifs financiers – provision pour pertes de crédit attendues
Note 17	Autres éléments de passif – frais courus et provisions.

De l'avis de la Direction, les états financiers consolidés ont été préparés adéquatement en faisant preuve de jugement dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables résumées ci-après.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Instruments financiers

Classement et évaluation des actifs (IFRS 9)

Au moment de la comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé. Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers du Groupe sont évalués: au coût amorti ou à la juste valeur par les résultats étendus ou à la juste valeur par le résultat net (2021).

Le Groupe détermine le classement des titres d'emprunts en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers, ainsi que du modèle économique qu'il suit pour gérer ces actifs financiers, tel qu'il est décrit ci-dessous.

Caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

Pour classer les titres d'emprunts, le Groupe doit déterminer si les flux de trésorerie contractuels associés aux titres d'emprunts correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Le principal correspond généralement à la juste valeur du titre d'emprunt au moment de la comptabilisation initiale. Les intérêts sont constitués d'une contrepartie pour la valeur temps et de l'argent, pour le risque de crédit associé au principal restant dû pendant une durée donnée et pour d'autres risques et frais qui se rattachent à un instrument financier de base, de même que d'une marge. Si le Groupe détermine que les flux de trésorerie contractuels associés à un titre d'emprunt ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, le titre d'emprunt est classé comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net consolidé.

Les instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, sauf si, au moment de la comptabilisation initiale, le Groupe avait choisi de désigner de façon irrévocable un instrument de capitaux propres, détenu à des fins autres que de transaction, comme étant évalué à la juste valeur par les résultats étendus. Aux 30 septembre, le Groupe n'avait désigné aucun instrument comme étant à la juste valeur par le biais des résultats étendus.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(a) Instruments financiers (suite)

Appréciation du modèle économique

Le Groupe établit ses modèles économiques en fonction de l'objectif selon lequel chaque portefeuille d'actifs financiers est géré. La détermination du modèle économique requiert l'exercice du jugement et la prise en considération de tous les éléments probants pertinents disponibles à la date de la détermination. Pour établir ses modèles économiques, le Groupe tient compte de ce qui suit :

- L'intention de la Direction et ses objectifs stratégiques ainsi que l'application dans la pratique des politiques énoncées;
- Les principaux risques qui influent sur la performance du modèle économique et la façon dont ces risques sont gérés;

Appréciation du modèle économique (suite)

- La façon dont le rendement du portefeuille est évalué et dont on en fait rapport à la Direction;
- La fréquence et l'importance des ventes d'actifs financiers effectuées au cours des périodes précédentes, les raisons de ces ventes et les activités de ventes futures attendues.

Un portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique du type "détention aux fins de la perception" lorsque le principal objectif du Groupe consiste à détenir ces actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, et non de les vendre. Lorsque l'objectif du Groupe est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et par la vente des actifs financiers, le portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique du type "détention aux fins de la perception et de la vente". Selon ce type de modèle économique, la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers sont toutes deux des composantes essentielles à l'atteinte de l'objectif du Groupe à l'égard de ce portefeuille d'actifs financiers.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(a) Instruments financiers (suite)

Instruments financiers au coût amorti

Les instruments financiers au coût amorti comprennent les titres d'emprunts dont les modalités contractuelles donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, et qui s'inscrivent dans un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente ». Les instruments financiers au coût amorti sont initialement comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé à la date de règlement, y compris les coûts de transaction marginaux directs. Par la suite, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêts effectif, déduction faite des ajustements de valeur pour pertes de crédit attendues. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net au moyen de la méthode du taux d'intérêts effectif, y compris l'amortissement des coûts de transactions et des primes ou escomptes sur la durée de vie prévue de l'instrument financier.

Les prêts, les bons du Trésor, les obligations d'agences fédérales des États-Unis, les dépôts à terme et autres éléments d'actif sont les instruments financiers au coût amorti détenus par le Groupe.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net consolidé (2021)

Les actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net consolidé s'ils ne s'inscrivent ni dans un modèle économique du type "détention aux fins de la perception" ni dans un modèle économique du type "détention aux fins de la perception et de la vente".

Les titres de placements à la juste valeur par le biais du résultat net consolidé comprennent :

- i) les titres d'emprunts dont le modèle économique n'est ni du type "détention aux fins de la perception" ni du type "détention aux fins de la perception et de la vente",

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(a) Instruments financiers (suite)

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net consolidé (2021) (suite)

- ii)** les titres d'emprunts dont les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des versements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû,
- iii)** les titres d'emprunts désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net consolidé,
- iv)** les titres de capitaux propres détenus à des fins de transactions, et
- v)** des titres de capitaux propres autres que ceux désignés comme étant à la juste valeur par le biais des résultats étendus.

Les titres de placements du Groupe comprennent essentiellement des titres de capitaux propres détenus à des fins de transactions et des titres d'emprunts autres que ceux détenus aux fins de la perception et/ou de vente.

Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net consolidé sont initialement comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé à la date de règlement. Les coûts de transactions et les autres frais associés aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net consolidé sont enregistrés en charges lorsqu'ils sont engagés. Par la suite, ces valeurs mobilières sont évaluées à la juste valeur et les profits et pertes réalisés et latents sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net, dans les revenus tirés des instruments financiers. L'amortissement des primes et escomptes, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ainsi que le revenu d'intérêts et les revenus de dividendes sont comptabilisés dans le revenu d'intérêts à l'état consolidé du résultat net.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(a) Instruments financiers (suite)

Classement et évaluation des passifs financiers (IFRS 9)

Au moment de la comptabilisation initiale, tous les passifs financiers sont comptabilisés au bilan consolidé à la date de règlement à la juste valeur y compris les coûts de transactions, le cas échéant. Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers doivent être évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net consolidé. Les passifs financiers du Groupe sont évalués au coût amorti.

Les passifs financiers au coût amorti comprennent les dépôts, les fonds empruntés, les acceptations, les obligations subordonnées et les autres passifs.

Les frais d'intérêts sur les passifs financiers au coût amorti sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net au moyen de la méthode du taux d'intérêts effectif.

Reclassement des actifs financiers et des passifs financiers (IFRS 9)

Les actifs financiers et les passifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, à l'exception des actifs financiers pour lesquels le Groupe change de modèle économique pour les gérer. Le reclassement est appliqué de manière prospective à compter de la date de reclassement. Ces reclassements d'actifs financiers devraient, en principe, être rares.

Dépréciation des actifs financiers (IFRS 9)

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Groupe applique une méthode de dépréciation en **trois phases** pour évaluer les pertes de crédit attendues sur tous les actifs financiers évalués au coût amorti, soit : les prêts, les engagements de prêts, les bons du Trésor, les dépôts à terme et les garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur. Le modèle de pertes de crédit attendues intègre des données prospectives. L'évaluation des pertes de crédit attendues effectuée à chaque période de présentation de l'information financière tient compte des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions d'événements et de la conjoncture économique à venir. L'estimation et l'utilisation des informations prospectives requièrent l'exercice d'une part importante de jugement.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(a) Instruments financiers (suite)

Dépréciation des actifs financiers (IFRS 9) (suite)

En ce qui a trait aux comptes débiteurs reflétés aux autres actifs et qui sont en général à court terme, le Groupe applique une méthode simplifiée de dépréciation qui ne suit pas l'évolution du risque de crédit, mais comptabilise plutôt une provision cumulative spécifique sur la base des pertes de crédit attendues pour la durée de vie à chaque date de clôture à compter de la date de la comptabilisation initiale. Les provisions calculées en phases s'appliquant aux portefeuilles de prêts ne sont pas réévaluées pour tenir compte d'événements subséquents au cours de la période d'évaluation qui prend fin à la date d'approbation des états financiers consolidés, tel que reflété à la **note 2 (a)**.

Les provisions spécifiques s'appliquant aux instruments financiers, autres que les prêts et les instruments financiers à la juste valeur, sont réévaluées en considérant les événements subséquents survenant durant la période d'évaluation.

Détermination des phases

La méthode de dépréciation en **trois phases** quant aux pertes de crédit attendues est fondée sur l'évolution de la qualité du crédit des actifs financiers depuis la comptabilisation initiale.

Phase 1. Si, à la date de clôture, le risque de crédit lié à des instruments financiers non dépréciés n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ces instruments financiers sont classés en phase 1 et une provision pour pertes de crédit attendues, évaluée à chaque date de clôture à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, est comptabilisée.

Phase 2. Si le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ces instruments financiers non dépréciés passeront à la phase 2 et seront considérés comme des actifs dépréciés. Dans cette éventualité, une provision pour pertes de crédit attendues, évaluée à chaque date de clôture à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie, est comptabilisée.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(a) Instruments financiers (suite)

Détermination des phases (suite)

Au cours des périodes ultérieures, si le risque de crédit de l'instrument financier diminue de sorte qu'il n'y a plus d'augmentation importante du risque de crédit en comparaison à la comptabilisation initiale, le modèle de pertes de crédit attendues exige que la provision cumulative pour pertes de crédit attendues soit ramenée à la phase 1, qui équivaut au montant des pertes de crédit attendues sur les 12 prochains mois.

Phase 3. Lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif sont survenus après la comptabilisation initiale, l'actif financier déprécié passe à la phase 3 et sera considéré comme actif à défaut. Une provision correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée, ou l'actif financier est radié.

Le revenu d'intérêts est calculé sur la valeur comptable brute des actifs financiers classés aux phases 1 et 2, et sur la valeur comptable nette des actifs financiers classés à la phase 3.

Évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit

Afin de déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit, la Banque utilise un système interne de notation de crédit et des notations de risque indiqués par la Banque Centrale. Pour évaluer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit que comporte un instrument financier, la probabilité de défaut (PD) pour les 12 mois à venir de la date de clôture est comparée à la PD pour les 12 mois à venir évaluée à la date de comptabilisation initiale. Le Groupe inclut des seuils relatifs et absolus dans la définition d'augmentation importante du risque de crédit et un filet de sécurité lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Tous les instruments financiers dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours passent à la phase 2, même si d'autres mesures n'indiquent pas une augmentation importante du risque de crédit. L'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit requiert l'exercice d'une part importante de jugement.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(a) Instruments financiers (suite)

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues correspondent à la pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie attendus sur la durée de vie restante de l'instrument financier. L'insuffisance de flux de trésorerie s'entend de la différence entre les flux de trésorerie contractuels dus au Groupe et les flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recevoir.

L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les instruments financiers repose principalement sur le produit de :

- la Probabilité de Défaut (PD)
- la Perte en Cas de Défaut (PCD)
- l'Exposition en Cas de Défaut (ECD).

Le calcul des pertes de crédit attendues selon IFRS 9 s'appuie, le cas échéant, sur les paramètres du modèle de risque de crédit utilisé par la Banque pour le calcul des provisions cumulatives collectives selon IAS 39, notamment la PD, la PCD et l'ECD.

Ces paramètres de risques sont ajustés en fonction de facteurs macroéconomiques prospectifs tels que les taux d'intérêts, les taux de chômage, les prévisions de produit intérieur brut (PIB) et les indices d'inflation.

Le Groupe fait preuve de jugement d'experts en matière de crédit et ajuste les résultats modélisés des pertes de crédit attendues lorsqu'il devient évident que la notation et la modélisation du risque de crédit ne tiennent pas compte de facteurs de risque et d'autres informations connues ou prévues.

Les pertes de crédit attendues au titre de tous les instruments financiers sont prises en compte pour calculer la dotation aux pertes de crédit à l'état consolidé du résultat net et la provision cumulative est présentée en contre valeur des actifs financiers au coût amorti. Les provisions cumulatives pour pertes de crédit attendues liées aux risques de crédit hors bilan sont incluses dans les autres éléments de passif au bilan consolidé.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(a) Instruments financiers (suite)

Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création

À la comptabilisation initiale d'un actif financier, le Groupe détermine si l'actif s'est déprécié. Pour les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création, au cours des périodes ultérieures de présentation de l'information financière, le Groupe ne comptabilise que le cumul, depuis la comptabilisation initiale, des variations des pertes de crédit attendues sur la durée de vie à titre de provision cumulative pour pertes de crédit attendues. Le Groupe comptabilise les variations des pertes de crédit attendues sur la durée de vie dans les provisions pour pertes de crédit attendues à l'état consolidé du résultat net, même si le montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie est inférieur à celui inclus dans les flux de trésorerie estimés lors de la comptabilisation initiale. Le Groupe ne comptait aucun actif déprécié dès leur acquisition aux 30 septembre.

Défaut

La définition de défaut utilisée par le Groupe pour évaluer les pertes de crédit attendues et pour transférer les instruments financiers d'une phase à l'autre est conforme à celle utilisée aux fins de la gestion du risque de crédit interne. Le Groupe considère qu'un actif financier s'est déprécié lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier sont survenus ou que les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours.

Radiations

Le Groupe radie, en tout ou en partie, un actif financier à défaut et la provision cumulative pour pertes sur créances s'y rapportant lorsqu'elle considère que la probabilité de recouvrement est inexistante, qu'elle a épuisé les garanties et autres recours dont elle dispose ou que l'emprunteur fait l'objet d'une procédure de faillite ou de liquidation et qu'il est improbable que les soldes dus seront recouverts. En ce qui concerne les cartes de crédit et le micro-crédit, les soldes et la provision connexe cumulative pour pertes sur créances attendues sont en général radiés lorsque les créances sont en souffrance depuis plus de 180 jours. La Banque radie lorsque les créances sont en souffrance depuis plus de 360 jours.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(a) Instruments financiers (suite)

Prêts restructurés

Les conditions initiales d'un actif financier peuvent être renégociées ou modifiées, de sorte que les dispositions contractuelles de l'actif financier font l'objet de changements qui ont une incidence sur les flux de trésorerie contractuels. Le traitement de ces modifications dépend de la nature et de l'ampleur des changements. Une modification apportée pour des raisons liées au crédit, essentiellement pour la restructuration de la dette d'un débiteur en difficulté, est généralement traitée comme une modification de l'actif financier initial et ne donne pas lieu à une décomptabilisation. Les conditions avantageuses peuvent comprendre un report des remboursements, une prolongation de la période d'amortissement, une réduction de taux d'intérêts, une renonciation de principal, une consolidation de dettes, un allègement et d'autres mesures, et visent à atténuer la perte économique et à éviter la saisie ou la reprise de la sûreté.

Une modification apportée pour des raisons non liées au crédit est généralement considérée comme constituant une expiration des droits sur les flux de trésorerie initiaux; par conséquent, la renégociation donne lieu à une décomptabilisation de l'actif financier initial et à la comptabilisation d'un nouvel actif financier selon les nouvelles dispositions contractuelles.

Si la Banque établit qu'une modification n'entraîne pas une décomptabilisation, l'actif financier continue de faire l'objet des mêmes évaluations d'une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale et de la dépréciation, comme il est décrit précédemment. Les flux de trésorerie attendus de la modification des dispositions contractuelles sont pris en compte dans le calcul de la perte de crédit attendue pour l'actif modifié. Pour les prêts qui ont été modifiés alors qu'ils étaient évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, ils peuvent être de nouveau évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir si la situation financière de l'emprunteur s'améliore et que l'amélioration peut objectivement être reliée à un événement survenu après la comptabilisation de la dépréciation initiale.

Si la modification des conditions donne lieu à la décomptabilisation de l'actif financier initial et à la comptabilisation du nouvel actif financier, le nouvel actif financier est généralement classé à la phase 1, sauf s'il est déterminé que le nouvel actif financier est déprécié au moment de la renégociation. Aux fins de l'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit, la date de la comptabilisation initiale du nouvel actif financier correspond à la date de la modification.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(a) Instruments financiers (suite)

Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie provenant de l'actif expirent ou que ces droits contractuels et pratiquement tous les risques et avantages rattachés au droit de propriété de l'actif sont transférés à un tiers. Lorsqu'un actif financier est décomptabilisé, un profit ou une perte est comptabilisé à l'état consolidé du résultat net à un montant correspondant à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur de la contrepartie reçue.

(b) Conversion des comptes exprimés en devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires exprimés en devises sont convertis en gourdes haïtiennes au taux de change prévalant à la date du bilan consolidé. Les gains et les pertes de change résultant de ces conversions sont inscrits à l'état consolidé du résultat net.

Les transactions effectuées en monnaies étrangères sont converties au taux de change du marché à la date de la transaction. Les gains et pertes sur les opérations de change sont inscrits à l'état consolidé du résultat net.

Les états financiers des filiales étrangères, Unitransfer International, GFN Assets International LTD. GFN American Holdings LLC. (antérieurement GFN Real Estate Ltd.), exprimés en dollars US, sont présentés dans la monnaie de présentation des états financiers consolidés. Tous les éléments d'actif et de passif sont convertis en monnaie locale au taux de clôture, et les revenus et dépenses sont convertis au taux moyen de l'exercice approchant les taux effectifs aux dates des transactions. Les écarts de change résultant de la conversion de ces états financiers consolidés étaient inscrits au compte "Effet de Conversion" à l'avoir des actionnaires et à l'état consolidé des résultats étendus. À la sortie des filiales étrangères du périmètre de consolidation, les effets de conversion ont été virés aux bénéfices non répartis consolidés.

(c) Liquidités

Les liquidités comprennent les valeurs d'encaisse et d'autres instruments liquides qui peuvent être facilement convertis en liquidités sans avis préalable et qui ont une maturité de trois mois ou moins à compter de leur date d'acquisition. Elles sont reflétées au coût amorti.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(d) Titres de placements

Les placements sont constitués de placements étrangers et de placements locaux. Ils sont composés de titres autorisés par la politique d'investissement approuvée par le Conseil d'Administration.

Les placements à l'étranger peuvent être composés de bons du Trésor des États-Unis; d'obligations d'Agences Fédérales des États-Unis; et d'obligations de sociétés, de pays émergents, de pays de l'OCDE et d'Institutions Supra Nationales (SNAT).

Les placements locaux peuvent être composés de titres et d'obligations de sociétés privées locales, de bons du Trésor et de bons de la Banque de la République d'Haïti (BRH).

Les placements sont classés comme suit:

Placements au coût amorti

Les placements au coût amorti sont des instruments non dérivés à paiement fixe et déterminé, et à maturité fixe que la Banque détient dans l'objectif de percevoir des flux de trésorerie contractuels. Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêts effectif, net d'une provision pour pertes de crédit attendues, s'il y a lieu. Les placements au coût amorti sont constitués de dépôts à terme présentés dans la rubrique "Dépôts à terme auprès de banques", de bons du Trésor et obligations d'agences fédérales des États-Unis présentés dans la rubrique "Titres de placements, net" au bilan consolidé.

Placements à la juste valeur par le biais des résultats consolidés (2021)

Ces placements sont les placements autres que les placements au coût amorti. Ils sont reflétés à leur juste valeur déterminée selon les cours publiés sur les marchés boursiers ou suivant la juste valeur disponible. Les fluctuations de juste valeur sur ces placements sont comptabilisées aux résultats.

En 2022, la Banque a vendu le portefeuille qu'elle détenait et a investi dans des instruments d'obligations évalués au coût amorti.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(d) Titres de placements (suite)

Placements à la juste valeur par le biais des résultats consolidés (2021) (suite)

La Banque applique les exigences de IFRS 13 qui ont trait à la hiérarchie de la juste valeur des instruments financiers en référence aux données suivantes:

- Les données d'entrée de **Niveau 1** s'appliquant aux titres de placements disponibles à la vente et comprennent les cours auxquels une entité peut avoir accès à la date d'évaluation sur des marchés actifs ou des actifs identiques.
- Les données d'entrée de **Niveau 2** s'appliquant aux placements locaux sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de Niveau 1 qui sont observables directement ou indirectement. Ils comprennent les cours sur des marchés actifs ou non pour des actifs ou passifs identiques ou similaires.
- Les données d'entrée de **Niveau 3** s'appliquant aux autres titres de placements sont des données non observables concernant l'actif à la date d'évaluation.

(e) Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées au coût. À l'exception des terrains, des améliorations locatives et des investissements en cours, les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée estimative de leurs vies utiles. Les améliorations locatives sont amorties sur la durée des contrats de bail, selon la méthode d'amortissement linéaire. Les investissements en cours seront amortis sur leur durée de vie estimative à partir du moment où ils seront prêts à être mis en utilisation.

La juste valeur des terrains a été déterminée à partir d'évaluations effectuées par des évaluateurs en immobilier indépendants. Les valeurs nettes aux livres ont été ajustées aux moyennes des justes valeurs. L'effet de réévaluation a été comptabilisé, net des impôts reportés y relatifs, à un poste de réserve de réévaluation-terrains à l'avoir des actionnaires (**3p**). En 2001, la Banque avait procédé à la réévaluation des terrains à leur juste valeur en accord avec le traitement permis par la Norme Internationale d'Information Financière no. 16. La Direction estime n'être pas en mesure d'obtenir l'information de juste valeur sur une base continue en l'absence d'un marché actif fiable. Par conséquent, la Direction a décidé de considérer la dernière valeur estimée comme le coût présumé de ces terrains.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(e) Immobilisations (suite)

Les taux d'amortissement en vigueur pour les principales catégories d'immobilisations sont comme suit:

Immeubles	2.5% - 5.0%
Mobilier et équipements	20%
Équipements informatiques	20%
Améliorations locatives	10% - 20%
Véhicules	25%

La méthode d'amortissement, la durée de vie et la valeur résiduelle de différentes catégories d'immobilisations sont revues périodiquement.

Les dépenses importantes d'amélioration et de reconditionnement sont capitalisées, alors que les frais d'entretien et de réparation sont imputés aux dépenses.

Les gains ou pertes réalisés lors de la disposition d'immobilisations sont reflétés à l'état consolidé du résultat net. Lorsque des terrains et immeubles réévalués sont vendus, la plus-value y relative, reflétée à la réserve de réévaluation, est virée aux bénéfices non répartis.

(f) Propriétés détenues pour revente

Les propriétés détenues pour revente sont des terrains et immeubles reçus en garantie de créances reprises par voie légale ou en dation de créances en compensation de montants dus incluant : les soldes des prêts et des intérêts à recevoir lors de l'insolvabilité constatée des débiteurs, en y ajoutant les frais déboursés par la Banque à des fins de reprises. Ces biens sont enregistrés au moindre du coût ou de la juste valeur estimative.

La Banque a établi un programme de ventes selon lequel ces propriétés seront activement commercialisées dans leur état actuel dans un délai ne dépassant pas en général un an à moins de circonstances indépendantes du contrôle de la Banque. Les biens ne répondant pas à ces critères sont reclassés aux « Placements Immobiliers ».

La valeur aux livres de ces biens est analysée à la date de chaque bilan afin de déterminer s'il y a une indication de perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur aux livres est ramenée à la valeur nette de réalisation correspondant au prix de vente estimé dans le cours normal des activités.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(f) Propriétés détenues pour revente (suite)

La juste valeur a été estimée à partir des expertises effectuées par des évaluateurs en immobilier indépendants, ou à partir d'accords de vente.

Conformément à la réglementation bancaire, une réserve de 20% est requise sur les propriétés détenues pour revente. Cette réserve est constituée en déduction des bénéfices non répartis dans un sous-compte de l'avoir des actionnaires intitulé "Réserve-perte de valeur sur placements immobiliers et propriétés détenues pour revente" et n'est pas sujette à distribution.

(g) Placements immobiliers

Les placements immobiliers représentent des terrains et immeubles détenus par la Banque pour une période et une utilisation indéterminées, en prévision qu'ils connaîtront un accroissement en valeur par rapport à leur valeur comptable d'origine. En accord avec un traitement alternatif permis par IAS 40, ces propriétés sont reflétées au coût amorti. Elles sont amorties sur une base linéaire au taux d'amortissement de 5% des immeubles détenus par la Banque.

En accord avec les dispositions de la loi du 14 mai 2012 sur les banques, ces propriétés sont assujetties à une réserve de 20% constituée à partir des bénéfices non répartis. La différence entre l'amortissement annuel calculé au taux de 5% et la réserve réglementaire annuelle au taux de 20% est reflétée dans un sous-compte de l'avoir des actionnaires intitulé "Réserve – perte de valeur sur placements immobiliers et propriétés détenues pour revente". Cette réserve n'est pas sujette à distribution.

(h) Achalandage et autres immobilisations incorporelles

L'achalandage représente l'écart du prix d'acquisition sur la juste valeur de l'actif net acquis. L'achalandage n'est pas amorti et est évalué à chaque fin d'exercice afin d'identifier toute perte de valeur. L'achalandage doit subir un test annuel de dépréciation ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent que sa valeur comptable aurait subi une dépréciation. Le cas échéant, la perte de valeur est reconnue aux résultats de l'exercice. L'achalandage est présenté au coût moins toutes pertes de valeur encourues. Il n'y a pas de baisse de valeur permanente de la valeur comptable de l'achalandage à la date de ces états financiers consolidés.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(h) Achalandage et autres immobilisations incorporelles (suite)

L'achalandage est évalué pour chaque acquisition et est reflété aux autres éléments d'actif si le prix d'acquisition est supérieur à la juste valeur de l'actif net acquis. Si le prix d'acquisition est inférieur à la juste valeur de l'actif net acquis, il en résulte un achalandage négatif (gain) qui est reflété aux résultats consolidés de l'exercice.

Les logiciels informatiques, composant les autres immobilisations incorporelles, sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux variant entre 20% et 100%.

(i) Acceptations et lettres de crédit

La responsabilité éventuelle de la Banque au titre d'engagements par acceptations, et de lettres de crédit est comptabilisée comme un élément de passif au bilan consolidé. En contrepartie, le recours de la Banque contre le client dans le cas où elle serait tenue d'honorer ces engagements est comptabilisé comme un élément d'actif équivalent.

(j) Dépôts et obligations subordonnées

Les dépôts et les obligations subordonnées sont comptabilisés au coût. La juste valeur de ces passifs est assimilable à la valeur aux livres, puisque les taux d'intérêts sont indexés aux taux du marché.

(k) Capital-actions

Le capital-actions reflété à l'avoir des actionnaires est composé d'actions ordinaires. Les coûts directs attribuables à l'émission de nouvelles actions, le cas échéant, sont comptabilisés aux bénéfices non répartis. Les dividendes sur actions ordinaires sont comptabilisés aux bénéfices non répartis lorsqu'approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

(l) Surplus d'apport

L'excédent des versements reçus sur le capital-actions par rapport à la valeur nominale des actions est enregistré au surplus d'apport. Le surplus d'apport est diminué lors de l'achat d'actions de trésorerie, de l'excédent de la valeur de rachat par rapport à la valeur nominale des actions. Cet excédent est imputé aux bénéfices non répartis lorsque le surplus d'apport devient nul.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(m) Réserve légale

Conformément à la loi sur les sociétés anonymes, un prélèvement de 10% sur le revenu avant impôts sur le revenu de chaque entité, diminué le cas échéant des pertes antérieures, est effectué chaque année en vue de constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint 50% du capital-actions libéré de chaque société sujette à cette loi.

(n) Réserve générale

La réserve générale établie par la Direction est constituée à partir d'affectations des bénéfiques non répartis et comprend, le cas échéant, l'excédent des provisions requises par la Banque Centrale (BRH) pour couvrir les risques de pertes potentielles sur des actifs ainsi que les provisions générales sur le portefeuille de prêts, par rapport aux provisions calculées selon les Normes Internationales d'Information Financière, IFRS 9. Cette réserve n'est pas sujette à distribution.

(o) Réserve de réévaluation-terrains

La plus-value résultant de la réévaluation des terrains est reflétée au poste de réserve de réévaluation de terrains à l'avoir des actionnaires. Le solde de ce poste sera viré aux bénéfiques non répartis quand les terrains seront vendus. Toute moins-value résultant de la réévaluation est enregistrée directement comme une dépense à l'état consolidé du résultat net à moins qu'elle ne soit relative à une plus-value existante pour un terrain déjà réévalué. Le cas échéant, cette moins-value sera affectée préalablement au poste de réserve de réévaluation de terrains de l'avoir des actionnaires.

(p) Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients

Les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients sont comptabilisés lorsque la Banque transfère le contrôle des services offerts au client à un montant qui correspond à la contrepartie à laquelle elle s'attend à avoir droit en échange de ces services. Les revenus associés à la prestation de services sont comptabilisés en fonction des obligations de prestations remplies à la fin de la période de présentation de l'information financière. La Direction doit faire appel à son jugement pour déterminer le moment où les obligations de prestations sont remplies et établir le prix de transaction et les montants affectés à ces obligations.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(q) Comptabilisation des revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour tous les instruments financiers évalués au « coût amorti » et les instruments financiers de la catégorie « à la juste valeur par le biais du résultat net ». La méthode du taux d'intérêt effectif sert au calcul du coût amorti d'un actif ainsi qu'à l'imputation des revenus sur la période concernée.

Selon l'IFRS 9, le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties ou entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue d'un instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable brute d'un actif financier. Lors du calcul du taux d'intérêt effectif, la Banque estime les flux de trésorerie compte tenu de toutes les conditions contractuelles de l'instrument financier, mais ne tient pas compte des pertes de crédit futures. Le calcul prend en compte les coûts et revenus de transactions entre les parties au contrat ainsi que les primes ou escomptes.

Pour les actifs financiers qui ne sont pas considérés comme dépréciés (phase 1), les revenus d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable brute de l'instrument financier. Pour les actifs financiers dépréciés (phases 2 et 3), ces revenus sont plutôt calculés en appliquant le taux d'intérêt effectif au coût amorti de l'actif, qui représente la valeur comptable brute diminuée de la provision pour pertes de crédit attendues.

(r) Commissions

Les commissions qui sont importantes dans le calcul des taux d'intérêts effectifs des actifs et passifs financiers sont incluses dans ce calcul.

Les revenus et dépenses de commissions assimilables à des frais de service sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net lorsque les services sont rendus.

(s) Contrats de location

À la comptabilisation initiale, la Banque enregistre un actif au titre de droits d'utilisation et une obligation locative pour les contrats de location des propriétés louées en accord avec IFRS 16.

L'actif au titre de droits d'utilisation est initialement évalué au coût qui comprend le montant initial de l'obligation locative augmenté des paiements de loyers payés d'avance, plus les coûts directs initiaux engagés par le preneur et une estimation de tout coût de démantèlement prévu de l'actif sous-jacent, moins tout avantage incitatif à la location. Cet actif non monétaire est exprimé dans la monnaie fonctionnelle de la Banque et est amorti sur une base linéaire, sur la durée probable anticipée du contrat de location.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(s) Contrats de location (suite)

À l'initiation, l'obligation locative est évaluée à un montant égal à la valeur actualisée des loyers contractuels non encore versés, en utilisant le taux marginal d'emprunt de la Banque, c'est-à-dire le taux d'emprunt accessible à la Banque pour le financement d'actifs similaires, dans un environnement économique similaire et suivant les mêmes termes et conditions. Pour déterminer le taux d'emprunt marginal, le Groupe utilise la moyenne des taux de fonds empruntés historiquement de la BRH, soit 4% en dollars, et la moyenne de taux pratiqués sur le marché interbancaire incluant les taux pratiqués sur les bons BRH mis en pension, soit 18% en gourdes.

Chaque paiement de loyer sur la durée prévue du contrat est réparti entre l'amortissement de l'obligation locative et la charge financière. L'obligation locative est par la suite réévaluée subséquemment pour refléter toutes modifications de termes.

La durée du contrat de location est la période irrévocable du contrat plus les périodes couvertes par des options de prolongation que le preneur est raisonnablement sûr d'exercer.

L'actif au titre de droits d'utilisation est évalué initialement au coût qui comprend :

- Le montant de l'obligation locative initialement évalué
- Les loyers payés d'avances
- Les coûts directs associés et les coûts de restructuration ; le cas échéant.

Subséquemment, l'actif au titre de droits d'utilisation est évalué au coût moins amortissement cumulé et perte de valeur, le cas échéant. Il est également ajusté pour toute réévaluation de l'obligation locative résultant des modifications des contrats de location.

L'actif au titre de droits d'utilisation est amorti sur le moindre de la durée de vie de l'actif et celle du contrat de location sur une base linéaire. La période d'amortissement des "actifs au titre de droits d'utilisation" détenus par le Groupe est entre 4 et 20 ans.

Les charges associées aux loyers à court terme et aux contrats de valeur non significative sont reconnues directement à l'état consolidé du résultat net.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(t) Impôts sur le revenu

Les impôts sur le revenu comprennent les impôts courants et les impôts reportés et sont calculés sur la base du revenu avant impôts consolidé. Les impôts courants représentent les impôts calculés sur les résultats imposables fiscalement en appliquant les taux légaux ainsi que tous autres ajustements qui affectent les montants d'impôts à payer du Groupe. Les impôts reportés, provenant des écarts temporaires entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif et leur valeur correspondante pour fins fiscales, sont reflétés dans les autres éléments d'actif ou de passif, le cas échéant. En fonction de la Loi de l'impôt sur le revenu, les pertes, le cas échéant, peuvent être reportées sur les exercices futurs sur une période de cinq ans.

La dépense d'impôts est enregistrée à l'état consolidé du résultat net, à l'exception des impôts se rapportant à des éléments de résultats étendus. Dans ces cas, l'effet fiscal y relatif est également reporté aux résultats étendus. Les éléments de résultats étendus, le cas échéant, sont reflétés nets d'impôts à l'exception de l'effet de conversion des filiales étrangères qui n'est pas assujetti à l'impôt sur le revenu.

Le Groupe comptabilise aux autres éléments d'actif ou de passif, le cas échéant, l'impôt reporté résultant de la différence entre la charge locative admise fiscalement sur la base de l'amortissement linéaire des contrats de loyers et celle résultant de l'application de IFRS 16.

Le Groupe a comptabilisé l'impôt reporté résultant de la réévaluation des terrains aux autres éléments de passif. Cet impôt reporté sera renversé lors de la vente des terrains.

(u) Réserves obligatoires sur dépôts et autres passifs

Conformément aux lois et réglementations régissant la matière, les banques doivent garder à la Banque Centrale des réserves statutaires équivalant, au 30 septembre 2022 et 2021, à 40% sur les passifs en gourdes et à 53% et 51% respectivement sur les passifs en monnaies étrangères. La couverture en monnaies étrangères est maintenue en gourdes à raison de 12.50%. Le taux de réserves obligatoires pour les dépôts des entreprises publiques non financières, le cas échéant, est de 100%.

(v) Revenu net par action équivalente de capital libéré

Le revenu net par action équivalente de capital libéré est calculé en divisant le revenu net de l'exercice attribuable aux actionnaires de UNIBANK S.A. par la moyenne pondérée des actions ordinaires équivalentes en circulation au cours de l'exercice.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(w) Assurances

Les primes d'assurance sont reconnues comme revenu à mesure que les obligations de prestation sont remplies, et ce généralement proportionnellement à la durée de couverture des contrats d'assurance y relatifs. Les revenus des activités ordinaires d'assurance sont comptabilisés soit à un moment précis, soit lorsque la Société s'est acquittée de ses obligations de prestation en transférant les biens ou services promis à ses clients. Les primes d'assurance non encore reconnues comme revenu à la date du bilan sont présentées au passif dans les primes non acquises. Le revenu généré par les primes d'assurance est présenté sans tenir compte des commissions y relatives, et net des taxes ou autres charges imposées sur les primes.

Les commissions et frais d'administration sont gagnés à l'initiation des contrats. Les réclamations d'assurances et ajustements y relatifs sont imputés à l'état consolidé du résultat net sur base de comptabilité d'exercice en fonction des obligations de compensations estimées. Ces obligations comprennent les charges directes et indirectes résultant d'événements survenus jusqu'à la date d'évaluation, lorsqu'elles sont reportées dans le délai contractuel. Le Groupe se réserve le droit de décision ultime en relation aux réclamations non produites dans le délai contractuel. Le Groupe n'actualise pas les obligations relatives aux réclamations d'assurance vu qu'elles sont à court terme.

(x) Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de trésorerie sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée. L'échéance ou le montant de la sortie peuvent être incertains. Une obligation actuelle découle de la présence d'obligations juridiques ou implicites résultant d'événements passés, comme des litiges ou des passifs similaires. Les provisions ne sont pas actualisées, vu que de l'avis de la Direction, elles seront confirmées et réglées dans un délai de 12 mois.

Le montant comptabilisé à titre de provisions est réévalué à chaque date de clôture et doit représenter la meilleure estimation, fondée sur les indications les plus fiables, de la contrepartie nécessaire au règlement de l'obligation actuelle à la clôture de l'exercice, en tenant compte des risques et des incertitudes qui entourent l'obligation.

Lorsqu'une sortie possible de ressources économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme étant improbable, aucun passif n'est comptabilisé.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(y) Normes, modifications et interprétations non encore mises en application

À la date de ces états financiers consolidés, certaines normes, modifications et interprétations ont été émises mais ne sont pas encore entrées en vigueur en date du 30 septembre 2022. Ces normes n'ont pas été prises en considération dans la préparation des états financiers consolidés de UNIBANK. Ce sont principalement :

<p>IFRS 17 <i>Contrats d'assurance</i></p>	<p>Applicable aux exercices débutant le ou après le 1^{er} janvier 2023. IFRS 17 remplace IFRS 4.</p>
<p>Modifications d'IFRS 10 et IAS 28 <i>États financiers consolidés et participation dans des entreprises associées et des coentreprises</i></p>	<p>L'IASB n'a pas encore fixé la date d'entrée en vigueur de ces modifications qui traitent de la vente et de l'apport d'actifs entre investisseurs et entreprises associées ou coentreprises.</p>
<p>Modification d'IAS 1 <i>Présentation d'états financiers</i></p>	<p>Applicable aux exercices débutant le ou après le 1^{er} janvier 2023, qui modifie principalement la classification des passifs courants et non courants, et qui précise également les normes comptables à divulguer selon leur importance.</p>
<p>Modification d'IFRS 3 <i>Regroupement d'entreprises</i></p>	<p>Applicable aux exercices débutant le ou après le 1^{er} janvier 2022, qui remplace le cadre conceptuel datant de 2018.</p>
<p>Modification d'IAS 37 <i>Provisions d'actif et de passif éventuels</i></p>	<p>Applicable aux exercices débutant le ou après le 1^{er} janvier 2022, qui concerne le traitement des coûts d'exécution de contrats.</p>
<p>Modification d'IAS 16 <i>Immobilisations corporelles</i></p>	<p>Applicable aux exercices débutant le ou après le 1^{er} janvier 2022, qui interdit de déduire du coût d'un actif les recettes de la vente d'éléments produits par cet actif avant qu'il ne soit prêt à être utilisé.</p>

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(y) Normes, modifications et interprétations non encore mises en application (suite)

Modification d'IFRS 16
Contrats de bail

Applicable aux exercices débutant le ou après le 1^{er} janvier 2022, qui prolonge de 12 mois le délai permettant aux locataires d'appliquer cette modification aux concessions locatives en vertu desquelles des réductions de paiements de loyers affectent seulement les paiements dus le ou avant le 30 juin 2022.

Modification d'IFRS 9
Instruments financiers

Applicable aux exercices débutant le ou après le 1^{er} janvier 2022, relatif au test de 10% pour la décomptabilisation du passif financier.

Modification d'IAS 8
Méthodes comptables et changements d'estimations comptables

Applicable aux exercices débutant le ou après le 1^{er} janvier 2023, qui introduit une nouvelle définition des estimations comptables et précise la relation entre méthodes comptables et estimations comptables.

Modification à IAS 12
Impôts sur le revenu

Applicables aux exercices débutant le ou après le 1^{er} janvier 2023, qui clarifient comment les sociétés doivent enregistrer les impôts reportés relatifs à certaines transactions comme des contrats de bail et des provisions pour retraits d'actifs.

À l'exception de la nouvelle norme IFRS 17 en cours d'évaluation, la Direction de la Banque ne prévoit pas que ces modifications auront une incidence significative sur les états financiers consolidés de la Banque.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(4) GESTION DES RISQUES

(a) Approche stratégique à la gestion des risques

La gestion efficace des risques est au cœur de la stratégie générale du Groupe. Dans tous les segments d'affaires et marchés dans lesquels il opère, le Groupe travaille pour maintenir une culture disciplinée et forte de gestion des risques. Le renforcement de cette culture d'entreprise basée sur une gestion efficace des risques fait partie intégrante des tâches des administrateurs et des employés.

À UNIBANK, les risques sont regroupés dans les quatre grandes catégories suivantes:

- 1) les risques financiers, comprenant les risques de crédit, de liquidités et de marché;
- 2) les risques opérationnels couvrant le risque de pertes résultant de processus, de ressources humaines et de systèmes internes inadéquats ou défectueux, ainsi que d'événements externes tels que les catastrophes naturelles ou les attaques terroristes;
- 3) les risques d'insolvabilité liés à la gestion des capitaux propres;
- 4) les autres risques: risques stratégiques; risques de réputation; risques d'assurances; et risques environnementaux.

Le Conseil d'Administration et la Haute Direction de la Banque ont le devoir et le pouvoir d'établir et de superviser la stratégie de gestion efficace des risques, ainsi que la structure de gouvernance qui y est associée. Ils mettent en application les trois lignes de défense préconisées par le Comité de Bâle sur le contrôle et la supervision bancaires, à savoir: 1) les gestionnaires de lignes/segments/unités d'activités; 2) la gestion du risque opérationnel au niveau de l'entreprise; 3) une revue indépendante par les structures d'audit et de contrôle internes et externes.

Les politiques de gestion de risque du Groupe sont établies afin d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe est exposé, d'établir les limites de risques et des contrôles appropriés. Les politiques de gestion de risques sont réévaluées en fonction de l'évolution des conditions de marché, des produits et services offerts. Le Groupe, à travers son Code de Déontologie et ses programmes de formation, vise à développer et à maintenir un environnement de contrôle dans lequel tous les collaborateurs sont imbus de leurs rôles et obligations.

(b) Structure de gouvernance et de gestion des risques

Le Conseil d'Administration est responsable de la gestion et de la supervision de la structure de gouvernance établie pour la gestion efficace des risques. Son Comité Exécutif assisté de la Haute Direction de la Banque suit de façon toute particulière les risques financiers et non financiers.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

(b) Structure de gouvernance et de gestion des risques (suite)

Le Conseil a établi plusieurs comités qui ont la responsabilité de développer et d'évaluer les politiques de gestion de risques dans des domaines spécifiques. Parmi les plus importants, nous pouvons citer les comités suivants:

- ***Comité de Crédit*** : Le Comité de Crédit a l'autorité et la responsabilité d'approuver, de modifier ou de rejeter les demandes, les limites et les engagements de crédit. Ce Comité définit la politique de crédit de la Banque, assure la gestion du risque de crédit et surveille la qualité du portefeuille de crédit.
- ***Comité de Révision des Crédits ("Loan review")*** : Ce Comité a l'autorité pour évaluer le degré de risques inhérents à un crédit et décider de la classification des dossiers de crédit, de la stratégie, de la fréquence des révisions, des radiations, des abandons, et de toute action à entreprendre pour protéger la Banque contre le risque de non-remboursement d'un crédit.
- ***Asset-Liability Management Committee (ALCO)*** : Le Comité de Gestion du Bilan (actif/passif) met en œuvre une politique prudente de gestion des risques de liquidités, de change et de taux d'intérêts. Ce Comité réunit chaque semaine toutes les grandes directions de la Banque pour discuter de la gestion du bilan et donner des directives en matière de taux d'intérêts, de change et des décisions d'emprunts et de placements.
- ***Comité d'Investissement*** : Ce Comité supervise la Trésorerie dans l'application de la politique d'investissement établie par le Conseil d'Administration. Il approuve les décisions de placement, les types d'instruments financiers qui peuvent être acquis, les maturités des instruments, etc.
- ***Comité d'Audit***: Le Comité d'Audit à UNIBANK assure: le suivi du processus d'élaboration de l'information financière; le contrôle de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de l'audit interne, et de la gestion des risques de la Banque; et la supervision de l'audit externe indépendant des comptes annuels et des comptes consolidés.
- ***Comité de Conformité ("Compliance")*** : Ce Comité de Conformité veille à ce que les politiques et procédures de UNIBANK soient dans le respect des lois, du Code de Déontologie de la Banque et d'autres textes réglementaires. Il supervise le respect par UNIBANK de ses obligations légales et assure la surveillance du risque de blanchiment des avoirs et du financement du terrorisme.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

(c) Gestion des capitaux propres

Un ratio de capital adéquat revêt une importance stratégique pour faire face aux risques d'insolvabilité d'une institution financière. Les capitaux propres constituent la première et la plus importante ligne de défense de UNIBANK dans la gestion des risques d'insolvabilité. En plus de ses capitaux propres, UNIBANK utilise également des instruments de quasi-capital tels que les dettes subordonnées à long terme, et d'autres fonds propres réglementaires admis dans le calcul des ratios de capital. Dans le cadre de ses politiques et de ses stratégies, la Banque évalue régulièrement tant son niveau de capitalisation, que sa capacité d'assumer son développement futur et de maintenir à un niveau adéquat ses ratios de capital. UNIBANK a pour politique de maintenir des ratios de capital qui lui permettent de garder la confiance de ses déposants, de ses investisseurs et des différents acteurs du marché.

La suffisance du capital des banques haïtiennes est réglementée suivant les exigences de la Banque Centrale en matière de fonds propres (Circulaire amendée no. 88-1) aux 30 septembre 2022 et 2021. La Banque respecte, les exigences de la Banque Centrale en matière de fonds propres. En effet, tout établissement bancaire doit respecter les deux normes suivantes en matière de fonds propres :

- ***Ratio de levier (actif/fonds propres)*** - Un multiple maximum de 20 fois entre l'ensemble des éléments d'actif et de certains éléments hors bilan d'une part, et les fonds propres réglementaires, d'autre part.
- ***Ratio de couverture des actifs à risque (fonds propres/actifs à risque)*** - Un rapport minimum de 12% entre les fonds propres réglementaires d'une part, et l'ensemble des éléments d'actif et de hors bilan pondérés en fonction du risque de crédit, du risque opérationnel et du risque de marché, d'autre part.

Les fonds propres réglementaires consistent essentiellement en :

- des fonds propres de base (Catégories 1A et 1B) de Catégorie 1 attribuables aux actionnaires ordinaires nonobstant la réserve sur biens immobiliers hors exploitation, la réserve de réévaluation.
- des fonds propres complémentaires (catégorie 2) composés d'instruments financiers à durée initiale de 5 ans au minimum avec réduction progressive de pourcentage de prise en compte sur les cinq dernières années incluant les primes d'émission de ces instruments ; de la réserve générale pour pertes sur prêts ; des provisions pour pertes de crédit attendues sur les prêts et autres actifs conformément à IFRS 9.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

(c) Gestion des capitaux propres (suite)

En sus de l'exigence minimale de 12% fixée ci-dessus, les institutions financières doivent constituer en permanence, sur base individuelle et sur base consolidée, un coussin additionnel de fonds propres fixé à 2.5% des risques pondérés et qui doit être composé entièrement d'éléments de fonds propres de base (Catégorie 1A).

Le non-respect de cette exigence ne constitue pas une infraction susceptible de mesures disciplinaires mais requiert de constituer ou de reconstituer ce coussin lorsque le niveau n'est pas respecté en limitant la distribution des bénéfices selon un pourcentage variable en fonction de l'importance de l'insuffisance.

Les institutions financières sont tenues de respecter ainsi les exigences globales de fonds propres comme suit :

- Fonds propres de base de catégorie 1 A : ratio minimum de 9.25% des risques pondérés
- Fonds propres de base de catégorie 1 : ratio minimum de 11.50% des risques pondérés
- Total des fonds propres : ratio minimum de 14.5% des risques pondérés.

Les fonds propres de base (catégorie 1) sont constitués des fonds propres de base de catégorie 1A et des fonds propres de base additionnels de catégorie 1B.

Les fonds propres de base catégorie 1A de Unibank comprennent : le capital-actions net, le surplus d'apport, la réserve légale, les bénéfices du dernier exercice clos, les écarts de conversion déduction faite des immobilisations incorporelles, de l'excédent des droits d'utilisation de biens pris en location sur la dette locative afférente, des écarts d'acquisition et impôts différés figurant à l'actif des comptes consolidés.

Les fonds propres de base additionnels de catégorie 1B comprennent les instruments financiers entièrement libérés, à durée illimitée ou à préavis minimum de 5 ans et remboursement soumis à accord préalable de la BRH, au remboursement subordonné à celui de tous les passifs à l'exception des éléments inclus dans les fonds propres de base de catégorie 1A, les intérêts minoritaires, déduction faite des instruments financiers à caractère de catégorie 1B auto détenus, des participations sous forme d'autres fonds propres de base (catégorie 1B) dans d'autres établissements, des dépassements de limites prévues dans la circulaire sur la concentration des risques de crédit, la sous-évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues, à toute autre sous-évaluation de provision et toute fraction d'intérêts minoritaires excédent 12% des risques pondérés des entités consolidées concernées. Unibank ne détient pas de fonds propres de base additionnels de catégorie 1B.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

(c) Gestion des capitaux propres (suite)

Aux 30 septembre, ces ratios étaient comme suit:

	2022	2021
Ratio actif/fonds propres (ratio maximum: 20 fois)	15.90 fois	11.95 fois
Ratio fonds propres/actifs à risque (ratio minimum 12%)	17.67%	21.50%
Ratio des fonds propres de base de catégorie 1 A (ratio minimum requis : 9.25%)	15.34%	18.89%
Ratio de fonds propres catégorie 1 (ratio minimum requis : 11.5%)	15.34%	18.89%
Ratio total des fonds propres (ratio minimum requis : 14.5%)	17.68%	21.50%

(d) Gestion des risques financiers

Parmi les risques financiers que la Banque doit gérer, on retrouve principalement les risques de liquidités, de crédit et de marché, incluant les risques de taux d'intérêts, de change et de juste valeur.

d1) RISQUE DE LIQUIDITÉS

Si UNIBANK S.A. ne dispose pas de liquidités suffisantes pour faire face, au moment approprié, à ses engagements et demandes de sorties de fonds, elle s'expose alors à un risque de liquidités. La gestion efficace et prudente des liquidités est un élément essentiel de la politique de la Banque pour maintenir la confiance du marché et protéger son capital.

Pour gérer ce risque, le Comité de Gestion du Bilan (Asset-Liability Management Committee - ALCO) de UNIBANK S.A. met en œuvre une politique prudente et dynamique de gestion des liquidités qui lui permet de disposer de moyens de règlements immédiatement disponibles pour répondre à ses engagements exigeant des sorties de fonds. De plus, la Banque porte une attention particulière aux échéances de dépôts et de prêts, ainsi qu'aux disponibilités et aux exigibilités de fonds, s'assurant ainsi de l'adéquation entre ses ressources et ses obligations, tout en respectant les exigences réglementaires qui s'appliquent à elle et à ses filiales.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

d1) RISQUE DE LIQUIDITÉS (SUITE)

La Banque assure une surveillance quotidienne de ses liquidités ainsi qu'une gestion dynamique de ses besoins de liquidités, tant immédiats qu'à moyen et long terme. Cette surveillance est exercée par la Trésorerie, sous la supervision du Comité de Gestion du Bilan. Ce Comité se réunit régulièrement chaque semaine, et au besoin, pour examiner la situation des réserves et liquidités de la Banque, pour prendre les décisions appropriées et apporter les amendements à la politique de gestion de la Trésorerie, au cas où il s'avère nécessaire de le faire.

UNIBANK S.A. respecte les normes de la Banque Centrale en matière de liquidités. Aux 30 septembre, elle maintient les réserves obligatoires exigées par la circulaire 111 (**note 3 u**).

Le profil de maturité des passifs financiers de UNIBANK S.A. par tranche d'échéance est comme suit :

30 septembre 2022

(En milliers de gourdes)		0-3 mois	3-6 mois	6 mois -1 an	Plus d'un an	Total
Dépôts: (note 15)						
Dépôts à vue	G	80,615,655	-	-	-	80,615,655
Dépôts d'épargne		74,569,116	-	-	147,768	74,716,884
Dépôts à terme		<u>6,687,226</u>	<u>8,440,412</u>	<u>1,683,792</u>	<u>12,700</u>	<u>16,824,130</u>
Total dépôts		<u>161,871,997</u>	<u>8,440,412</u>	<u>1,683,792</u>	<u>160,468</u>	<u>172,156,669</u>
Fonds empruntés (note 16)		-	-	-	2,270,934	2,270,934
Obligations locatives (note 10)		-	-	272,877	654,793	927,670
Engagements: acceptations et lettres de crédit		654,413	-	-	-	654,413
Obligations subordonnées (note 18)		-	-	-	1,637,155	1,637,155
Autres éléments de passif (note 17)		<u>11,314,391</u>	-	-	<u>5,704,409</u>	<u>17,018,800</u>
		<u>11,968,804</u>	-	<u>272,877</u>	<u>10,267,291</u>	<u>22,508,972</u>
Total	G	173,840,801	8,440,412	1,956,669	10,427,759	194,665,641

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

d1) RISQUE DE LIQUIDITÉS (SUITE)

30 septembre 2021

(En milliers de gourdes)	0-3 mois	3-6 mois	6 mois -1 an	Plus d'un an	Total
Dépôts: (note 15)					
Dépôts à vue	G 68,772,919	-	-	-	68,772,919
Dépôts d'épargne	61,332,747	-	-	173,707	61,506,454
Dépôts à terme	<u>6,143,027</u>	<u>6,982,464</u>	<u>1,104,189</u>	<u>12,657</u>	<u>14,242,337</u>
Total dépôts	<u>136,248,693</u>	<u>6,982,464</u>	<u>1,104,189</u>	<u>186,364</u>	<u>144,521,710</u>
Fonds empruntés (note 16)					
	-	-	-	2,468,534	2,468,534
Obligations locatives (note 10)					
	-	-	288,561	542,022	830,583
Engagements: acceptations et lettres de crédit					
	433,506	-	-	-	433,506
Obligations subordonnées (note 18)					
	-	-	-	1,364,849	1,364,849
Autres éléments de passif (note 17)					
	<u>6,757,017</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>4,398,132</u>	<u>11,155,149</u>
	7,190,523	-	288,561	8,773,537	16,252,621
Total	G 143,439,216	6,982,464	1,392,750	8,959,901	160,774,331

d2) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit résulte de l'incapacité d'une contrepartie de s'acquitter partiellement ou entièrement de ses obligations financières ou contractuelles à l'endroit de la Banque.

Pour gérer ce risque, UNIBANK S.A. met en place divers mécanismes et politiques lui permettant d'assurer un suivi rigoureux et systématique de ses liquidités, de son portefeuille de placements, de son portefeuille de prêts et des autres actifs.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

d2) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)

Aux 30 septembre, l'exposition aux risques de crédit concerne les principaux actifs financiers suivants:

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Liquidités: (note 5)			
Dépôts à la BRH (Banque Centrale) et à la BNC	G	90,664,724	72,340,160
Dépôts dans des banques étrangères		15,437,392	15,567,954
Effets en compensation		1,004,094	781,780
		<u>107,106,210</u>	<u>88,689,894</u>
Dépôts à terme auprès de banques, net (note 6)		<u>3,548,574</u>	<u>1,718,791</u>
Titres de placements : (note 7)			
Placements à l'étranger, net		27,876,964	21,623,462
Placements locaux, net		4,048,829	5,348,248
		<u>31,925,793</u>	<u>26,971,710</u>
Crédit :			
Prêts, net (note 8)		57,182,008	45,662,677
Acceptations et lettres de crédit		654,413	433,506
		<u>57,836,421</u>	<u>46,096,183</u>
Autres actifs, net : (note 14)			
À recevoir – agents de transferts		737,242	735,789
Primes à recevoir – UniAssurances S.A., net		281,072	662,762
Avances – fournisseurs et autres		91,796	96,421
Autres		270,995	230,220
		<u>1,381,105</u>	1,725,192
Provision pour pertes de crédit attendues		<u>(66,938)</u>	<u>(66,751)</u>
		1,314,167	1,658,441
Total des actifs financiers	G	201,731,165	165,135,019

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

d2) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)

i. Liquidités

Les liquidités sont maintenues dans des institutions financières importantes que la Banque considère comme adéquatement capitalisées. La viabilité financière de ces institutions est revue de manière périodique par le Comité de Gestion du Bilan. Aux 30 septembre 2022 et 2021 respectivement, 85% et 82% de ces liquidités sont gardées à la Banque Centrale en couverture de réserves obligatoires sur passifs.

Les politiques monétaires adoptées par la Banque Centrale ainsi que la Réserve Fédérale aux États-Unis ou certains autres organismes internationaux dans les territoires où le Groupe détient certains actifs ont une incidence sur les activités, les résultats et la situation financière du Groupe.

ii. Dépôts à terme auprès de banques

Les dépôts à terme auprès de banques étrangères sont considérés comme des instruments à très faible risque.

iii. Titres de placements

Le risque de placements survient lorsqu'un titre de placement perd de sa valeur en raison de résultats financiers défavorables, réels ou anticipés, de la société émettrice. Pour gérer ce risque, UNIBANK S.A. a élaboré et mis en place des politiques et procédures qui définissent clairement la nature et la qualité des titres de placement choisis.

Les principaux paramètres de la politique de la Banque sont les suivants:

- Investir dans des titres de créances négociables bien cotés de sociétés ayant un niveau élevé de liquidités, aisément disponibles, et dont le risque de perte sur capital est minime ou insignifiant.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

d2) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)

iii. Titres de placements (suite)

- Investir à l'étranger dans des banques et/ou instruments dont la cote est exclusivement «*Investment Grade*» (AAA, AA, A, BBB) tels les Bons du Trésor Américain ou les Certificats de Dépôt émis par les banques américaines ou européennes de premier choix. Les instruments émis par les sociétés (obligations, billets de trésorerie, obligations garanties) ont un classement "investment grade".
- Investir en Haïti dans les bons BRH et les bons et obligations du Trésor Haïtien émis par la Banque de la République d'Haïti (BRH).
- S'abstenir de prendre des positions à caractère spéculatif.
- Éviter la concentration par montant, par secteur, par type d'instrument et par institution financière. En ce sens, des limites ont été établies par le Comité de Gestion du Bilan.

La Banque considère les Bons du Trésor des États-Unis et d'Agences Fédérales des États-Unis comme des placements sans risque. Les obligations, les placements en obligations d'entreprises et autres instruments similaires sont considérés comme des placements à risque modéré tout en ayant une classification «Investment Grade». Pour gérer ce risque, le Groupe investit dans des instruments dont il maîtrise les mécanismes opérationnels et financiers, avec un rendement proportionnel aux risques. Les informations financières sont revues périodiquement pour évaluer la viabilité de ces placements.

Aussi, la Direction considère comme faible le risque relatif aux bons et aux obligations du Trésor Haïtien. La Direction est confiante que le Trésor Haïtien pourra honorer ses engagements dans les délais contractuels.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

d2) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)

iv. Crédit

La politique de crédit est définie par le Conseil d'Administration. Le Comité de Crédit assure la gestion du risque de crédit. Le Comité de Crédit, constitué d'Administrateurs et d'Officiers Exécutifs faisant partie du Conseil d'Administration et de la Direction de la Banque, se réunit hebdomadairement et, au besoin, pour statuer sur les requêtes d'approbation, de renouvellement ou d'amendement des facilités de crédit. Le processus d'approbation de crédit est aussi renforcé par la mise en place, en plus de la Direction de l'Administration du Crédit, d'une unité de contrôle et d'évaluation des risques de crédit, soit la Direction des Risques de Crédit. Cette direction effectue, entre autres, la révision indépendante des dossiers de crédit, tant sur le plan de la documentation que de la qualité du risque.

Pour la couverture des risques de crédit, la capacité de UNIBANK S.A. à faire face à des pertes éventuelles est assurée par une diversification appropriée de ses risques, par la nature des garanties du portefeuille, par l'importance de ses fonds propres et des provisions constituées pour pertes sur prêts. Les garanties exigées de la clientèle constituent un facteur important de couverture des risques, une partie du portefeuille étant assortie de garanties tangibles de premier ordre.

À l'intérieur de ses politiques, la Banque respecte, aux 30 septembre 2022 et 2021, les normes prudentielles de la Banque Centrale: la Circulaire no. 87 sur la classification et l'établissement de provisions pour pertes sur prêts, la Circulaire no. 83-4 sur la concentration du crédit, restreignant, en fonction de ses fonds propres réglementaires, les montants de crédit à accorder à un emprunteur ou un groupe d'emprunteurs et aux principaux secteurs de l'économie, et la Circulaire no. 97 exigeant que les prêts en devises n'excèdent pas 50% des passifs en devises.

v. Autres éléments d'actif

La Banque considère comme faible le risque de non-paiement sur les autres actifs financiers.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)**d2) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)****Répartition géographique des actifs financiers**

Aux 30 septembre, la répartition par secteur géographique, sur la base de la localisation du risque ultime des actifs financiers, de la Banque est comme suit:

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Liquidités			
Haiti	G	91,668,818	73,121,940
Etats-Unis		15,208,175	15,392,144
Canada		227,487	174,765
Europe		1,730	1,045
		<u>107,106,210</u>	<u>88,689,894</u>
Dépôts à terme auprès de banques, net			
États-Unis		2,840,468	1,134,440
Canada		708,106	584,351
		<u>3,548,574</u>	<u>1,718,791</u>
Titres de placements, net			
Häiti		4,048,829	5,348,248
États-Unis		27,859,610	19,902,898
Autres (pays OCDE)		-	1,529,934
Pays émergents		-	129,870
Europe		4,093	3,387
Intérêts à recevoir sur titres de placements à l'étranger		13,261	57,373
		<u>27,876,964</u>	<u>21,623,462</u>
Total titres de placements, net		<u>31,925,793</u>	<u>26,971,710</u>
Crédit :			
Häiti		57,836,421	46,096,183
Autres actifs, net			
Häiti		588,096	458,365
États-Unis		726,071	1,200,076
		1,314,167	1,658,441
Total des actifs financiers	G	201,731,165	165,135,019

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

d3) RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché concerne les changements de prix sur le marché et inclut principalement : le risque de taux d'intérêts, le risque de change et le risque de juste valeur des actifs financiers. L'objectif du Groupe est de gérer ces risques dans des paramètres acceptables qui permettent au Groupe d'être rentable et de maximiser son retour sur investissement tout en préservant l'avoir des déposants et des actionnaires.

i. Risque de taux d'intérêts

Ce risque a trait aux incidences éventuelles des fluctuations des taux d'intérêts débiteurs ou créditeurs sur le bénéfice et par conséquent, le capital du Groupe. Il résulte de l'incapacité à ajuster promptement les taux d'intérêts débiteurs ou créditeurs de telle sorte qu'il y ait une variation négative dans la marge nette d'intérêts. Le montant du risque est fonction de l'importance et de l'évolution des variations des taux d'intérêts, de même que de l'ampleur et du profil d'échéance des instruments financiers.

En matière de gestion du risque de taux d'intérêts, la majeure partie du portefeuille de crédit de UNIBANK S.A. est placée à taux variables, permettant à l'institution d'ajuster, à sa seule discrétion, le rendement de son portefeuille de crédit à son coût des fonds. En outre, environ 41% et 35% du portefeuille de crédit a une maturité de 12 mois ou moins aux 30 septembre 2022 et 2021, ce qui permet à la Banque de minimiser le risque de transformation entre emplois et ressources, l'objectif étant de réduire l'impact défavorable d'une variation des taux d'intérêts sur les résultats et sur la situation nette de la Banque.

Les fluctuations de taux d'intérêts ont peu d'impact sur les comptes à vue (gourdes et dollars), essentiellement non porteurs d'intérêts, et les comptes d'épargne (gourdes et dollars). Ils représentent respectivement 47% et 43% au 30 septembre 2022, et 48% et 43%, au 30 septembre 2021, du portefeuille de dépôts de UNIBANK S.A., ce qui constitue respectivement 90% du total des dépôts à ces dates.

De plus, UNIBANK S.A. gère rigoureusement la situation des taux d'intérêts appliqués sur les portefeuilles suivants :

- les prêts et les dépôts provenant de la clientèle de la Banque;
- les bons du Trésor Haïtien;
- les dépôts à terme auprès de banques;
- les placements locaux;
- les placements à l'étranger constitués des bons du trésor et d'obligations d'agences fédérales des États-Unis à risque faible
- les emprunts et les obligations subordonnées.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

d3) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

i. Risque de taux d'intérêts (suite)

L'adéquation des taux d'intérêts appliqués à ces portefeuilles est revue régulièrement par la Direction de UNIBANK S.A. qui détermine le positionnement approprié de la Banque en regard des mouvements anticipés des taux d'intérêts et assure la couverture de tout risque de taux.

En fin d'exercices, le profil des taux d'intérêts sur les principaux instruments financiers était comme suit :

(En milliers de gourdes)	%	2022	%	2021
Taux d'intérêts fixes :				
Actifs financiers	25%	G 25,202,254	35%	26,349,608
Passifs financiers	19%	<u>21,659,888</u>	20%	<u>18,906,303</u>
Net		<u>3,542,366</u>		<u>7,443,305</u>
Taux d'intérêts variables :				
Actifs financiers	75%	77,014,782	65%	49,237,104
Passifs financiers	81%	<u>91,133,978</u>	80%	<u>74,897,395</u>
Net		G (14,119,196)		(25,660,291)

Au 30 septembre 2022, compte tenu des observations ci-dessous, la Direction estime qu'une fluctuation des taux d'intérêts n'aurait pas d'incidence importante sur les résultats du Groupe :

- Les actifs financiers à taux fixes sont constitués de 70% de prêts, 16% de bons du Trésor - Haïti et 14% de dépôts à terme auprès de banques.
- Les passifs financiers à taux fixes sont constitués de 78% de dépôts à terme dont la durée varie entre trois mois et plus d'un an, 10% de fonds empruntés et 8% d'obligations subordonnées et 4% d'obligations locatives.
- 75% des actifs financiers et 81% des passifs financiers sont à des taux variables.
- Les actifs financiers à taux variables sont constitués de 51% de prêts, 36% de placements à l'étranger au coût amorti, net et gardés à échéance, 8% de fonds du marché monétaire et 5% en dépôts à un jour.
- Les passifs financiers à taux variables sont constitués de 82% de dépôts d'épargne et 18% de dépôts à vue qui sont essentiellement des dépôts à un jour et des dépôts épargne-chèques.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

d3) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

Risque de change

Le risque de change résulte du non-appariement entre la valeur de l'actif détenu en une devise et celle du passif libellé dans la même devise, pouvant amener le Groupe à détenir une position longue ou une position courte, sujette aux fluctuations de la gourde par rapport au dollar américain ou à d'autres devises.

En ce qui concerne la gestion du risque de change, la politique de UNIBANK S.A. a toujours été de maintenir la position opérationnelle de change (trading position) dans des limites très étroites. En effet, la politique en place interdit de garder des positions à caractère spéculatif, la Banque vendant quotidiennement sa position opérationnelle.

La Banque a des filiales étrangères dont les actifs et passifs financiers sont détenus en dollars.

Le tableau ci-dessous présente la répartition par devises des actifs et passifs financiers consolidés de la Banque et de ses filiales tant en Haïti qu'à l'étranger aux 30 septembre :

30 septembre 2022

(En milliers de gourdes)	Gourdes	Dollars convertis en gourdes	Autres devises converties en gourdes
Liquidités	G 29,160,155	83,138,554	256,521
Dépôts à terme auprès de banques	-	3,548,574	-
Titres de placements	4,048,829	27,872,871	4,093
Crédit, net	24,560,797	32,621,211	-
Acceptations et lettres de crédit	-	654,413	-
Autres éléments d'actif	<u>233,594</u>	<u>1,080,573</u>	<u>-</u>
Total des actifs financiers	58,003,375	148,916,196	260,614
Dépôts	46,663,417	125,262,131	231,121
Fonds empruntés	2,270,934	-	-
Obligations locatives	863	926,807	-
Engagement-acceptations et lettres de crédit	-	654,413	-
Obligations subordonnées	-	1,637,155	-
Autres éléments de passif	<u>3,964,222</u>	<u>13,031,246</u>	<u>23,332</u>
Total des passifs financiers	52,899,436	141,511,752	254,453
Actifs, net	G 5,103,939	7,404,444	6,161

Pour chaque mouvement d'une gourde par rapport au dollar US, la position de change, en dollars US convertis, résulterait en un gain ou une perte de change d'environ G 63 millions selon le cas, enregistré à l'état consolidé du résultat net.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

d3) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

Risque de change (suite)

30 septembre 2021

(En milliers de gourdes)	Gourdes	Dollars convertis en gourdes	Autres devises converties en gourdes
Liquidités	G 25,816,805	67,734,348	246,613
Dépôts à terme auprès de banques	-	1,718,791	-
Titres de placements	5,348,248	21,623,462	-
Crédit, net	20,617,681	25,044,996	-
Acceptations et lettres de crédit	-	433,506	-
Autres éléments d'actif	<u>417,930</u>	<u>1,240,511</u>	<u>-</u>
Total des actifs financiers	52,200,664	117,795,614	246,613
Dépôts	42,133,555	102,149,068	239,087
Fonds empruntés	2,468,534	-	-
Obligations locatives	3,931	826,652	-
Engagement-acceptations et lettres de crédit	-	433,506	-
Obligations subordonnées	-	1,364,849	-
Autres éléments de passif	<u>6,944,761</u>	<u>4,207,340</u>	<u>3,048</u>
Total des passifs financiers	51,550,781	108,981,415	242,135
Actifs, net	G 649,583	8,814,199	4,478

Pour chaque mouvement d'une gourde par rapport au dollar US, la position de change, en dollars US convertis, résulterait en un gain ou une perte de change d'environ G 91 millions selon le cas, enregistré à l'état consolidé du résultat net.

Les taux de change des différentes devises par rapport à la gourde étaient comme suit :

	2022	2021
<u>Aux 30 septembre</u>		
Dollars US	117.7047	97.3918
Euros	115.3741	112.7894
<u>Taux moyens de l'exercice</u>		
Dollars US	107.1293	81.1245
Euros	114.2730	97.8756

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

d3) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

Risque de change (suite)

Juste valeur des actifs et passifs financiers

À l'exception des placements à l'étranger dont la juste valeur est divulguée à la **note 7**, la valeur comptable des actifs et passifs financiers est à peu près équivalente à leur juste valeur étant donné qu'ils portent des taux d'intérêts alignés sur les taux du marché.

(5) LIQUIDITÉS

Aux 30 septembre, les liquidités comprennent :

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Encaisse	G	5,449,020	5,107,872
Dépôts à la BRH et à la BNC		90,664,724	72,340,160
Dépôts dans des banques étrangères		15,437,392	15,567,954
Effets en compensation		1,004,094	781,780
Total des liquidités	G	112,555,230	93,797,766

L'encaisse et les dépôts à la Banque de la République d'Haïti (BRH) et à la Banque Nationale de Crédit (BNC) font partie de la couverture de réserves obligatoires devant être maintenues par la Banque sur l'ensemble du passif, en accord avec les dispositions prévues à cet effet dans les circulaires de la BRH. Ces dépôts représentent 43% et 41% des actifs aux 30 septembre 2022 et 2021 et ne portent pas d'intérêts.

Aux 30 septembre 2022 et 2021, les dépôts dans des banques étrangères sont constitués de : fonds du marché monétaire rémunérés à des taux allant de 0.01% à 0.76% et de 0.10% à 0.04% respectivement, remboursables sur demande, et de comptes placés à un jour portant des taux d'intérêts moyens de 1.25% et de 0.01% respectivement. Les fonds du marché monétaire s'élevaient respectivement à G 6,038,368M (US\$ 51.3M) et de G 9,865,796M (US\$ 101.3M).

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(5) LIQUIDITÉS (SUITE)

Aux 30 septembre, la répartition des liquidités en gourdes et en devises est comme suit :

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Liquidités en gourdes	G	29,160,155	25,816,805
Liquidités en devises		<u>83,395,075</u>	<u>67,980,961</u>
	G	112,555,230	93,797,766

(6) DÉPÔTS À TERME AUPRÈS DE BANQUES, NET

Les dépôts à terme auprès de banques étrangères gardés à échéance s'établissent comme suit :

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Dépôts à terme (a)	G	3,541,734	1,717,991
Intérêts à recevoir		<u>7,911</u>	<u>1,686</u>
		3,549,645	1,719,677
Provision pour pertes de crédit attendues (b)		(1,071)	(886)
DÉPÔTS À TERME AUPRÈS DE BANQUES, NET	G	3,548,574	1,718,791

- (a) Aux 30 septembre 2022 et 2021, les dépôts à terme auprès des banques étrangères portaient des taux d'intérêts de 0.10% à 1.33% et de 0.01% à 0.85% respectivement et avaient une durée allant de 1 à 36 mois, et de 1 à 38 mois, respectivement.

Aux 30 septembre 2022 et 2021, les dépôts à terme auprès des banques aux États-Unis incluent des montants nantis en garantie de lignes de crédit totalisant G 1,641,981M (\$US 13,950M) et G 1,431,659M (\$US 14,700M) respectivement. Il n'y a pas de tirages sur ces lignes de crédit aux 30 septembre 2022 et 2021.

- (b) La provision pour pertes de crédit attendues a ainsi évolué :

	Phase 1	
(En milliers de gourdes)		2021
Solde au début de l'exercice	G	600
Effet de change		286
Solde à la fin de l'exercice	G	1,071

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(7) TITRES DE PLACEMENTS

Aux 30 septembre, les placements sont répartis comme suit :

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Placements à l'étranger au coût amorti, net (a)	G	27,859,610	-
Instruments financiers à la juste valeur par le biais des résultats consolidés (b)		-	21,562,702
Bons du Trésor – Haïti, net (c)		3,928,527	5,227,946
Autres (d)		4,093	3,387
Total placements		31,792,230	26,794,035
Intérêts à recevoir		<u>13,261</u>	<u>57,373</u>
Total placements et intérêts à recevoir		31,805,491	26,851,408
Instruments de capitaux propres – sociétés locales (e)		120,302	120,302
TOTAL DES TITRES DE PLACEMENTS	G	31,925,793	26,971,710

À l'exception des instruments de capitaux propres, classés au **Niveau 3**, les titres de placements sont classés au **Niveau 1**.

(a) Les placements à l'étranger au coût amorti, net et gardés à échéance se présentent comme suit:

(En milliers de gourdes)		2022
Bons du Trésor des États-Unis		
Coût amorti	G	26,683,328
Juste valeur		26,607,852
Moins-value		(75,476)
Durée moyenne d'échéance		0 à 11 mois
Rendement moyen		3.00%
Obligations d'Agences Fédérales des États-Unis		
Coût amorti	G	1,176,282
Juste valeur		1,170,161
Moins-value		(6,121)
Durée moyenne d'échéance		Moins d'un mois
Rendement moyen		1.96%
TOTAL-PLACEMENTS AU COÛT AMORTI	G	27,859,610
Provision pour pertes de crédit attendues		-
TOTAL-PLACEMENTS AU COÛT AMORTI, NET		27,859,610
Moins-value non comptabilisée sur placements gardés à échéance		(81,597)
JUSTE VALEUR DES PLACEMENTS	G	27,778,013

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(7) TITRES DE PLACEMENTS (SUITE)

(b) Les instruments qui constituaient ce portefeuille ont été vendus au cours de l'exercice 2022 et une moins-value de G 344M a été réalisée dans le cadre de cette disposition et est reflétée aux résultats consolidés de l'exercice 2022. Au 30 septembre 2021, la Banque évaluait ces instruments à la juste valeur à l'aide des prix cotés sur des marchés lorsque disponibles. L'utilisation de ces prix sur des marchés donnait lieu à une évaluation de **niveau 1**. Lorsque ces prix n'étaient pas disponibles, elle utilisait d'autres données observables dans ses modèles d'évaluation, catégorisées de **niveau 2**. Les évaluations qui nécessitent l'utilisation de données non observables sont considérées comme étant de **niveau 3**.

Au 30 septembre 2021, les placements à juste valeur par le biais des résultats consolidés sont répartis comme suit et évalués à la juste valeur de niveau 1.

(En milliers de gourdes)		Moins d'un an	1-2 ans	2-5 ans	Total	Taux d'intérêts
Bons du Trésor des États-Unis	G	1,927,377	3,582,598	4,829,813	10,339,788	1.02%
Obligations d'Agences Fédérales des États-Unis		633,807	828,414	4,193,227	5,655,448	0.60%
Obligations de sociétés américaines		939,142	1,924,741	1,047,167	3,911,050	1.48%
Obligations de sociétés de pays émergents		2,460	-	-	2,460	2.40%
Obligations de sociétés de pays de l'OCDE		275,850	654,890	595,807	1,526,547	0.99%
Institutions Supra Nationales (SNAT)		-	69,114	58,295	127,409	2.03%
Juste valeur	G	3,778,636	7,059,757	10,724,309	21,562,702	
Valeur au coût	G	3,763,560	6,988,022	10,757,524	21,509,106	
Plus (moins)-value	G	15,076	71,735	(33,215)	53,596	

Aux 30 septembre 2022 et 2021, les titres de placements étrangers incluent des montants nantis en garantie de lignes de crédit totalisant G 28,076,691M (US\$ 238,535M) et G 21,671,818M (US\$ 222,522M) respectivement. Il n'y a pas de tirages sur ces lignes de crédit aux 30 septembre 2022 et 2021.

(c) Les bons du Trésor – Haïti au coût amorti se présentent comme suit:

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Bons du Trésor	G	6,200,000	6,800,000
Bons réescomptés		(2,200,000)	(1,500,000)
Intérêts perçus d'avance		(71,473)	(72,054)
Bons du Trésor - net	G	3,928,527	5,227,946
Taux		10.25% et 10.50%	10.25% et 10.50%
Terme		91 et 182 jours	91 et 182 jours

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(7) TITRES DE PLACEMENTS (SUITE)

- (d) En juillet 2021, une participation de 5 actions de SWIFT a été allouée à la Banque qui en a fait l'acquisition en fonction des règlements d'opération de cette société de services.
- (e) Les instruments de capitaux propres de sociétés locales sont comptabilisés à leur juste valeur, net d'impôts reportés de G 12,857 (**note 17 b**). Ces titres sont classés au **Niveau 3**. Ils sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net consolidé. Ces instruments sont couverts par une réserve à 100% constituée à partir des bénéfices non répartis sur recommandation de la BRH.

(8) PRÊTS, NET

Aux 30 septembre, les prêts se présentent comme suit :

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Prêts aux entreprises	G	30,559,369	26,675,939
Avances en comptes courants		13,596,681	6,009,747
Prêts aux micro-entreprises		3,878,285	3,758,191
Prêts hypothécaires		2,734,139	2,685,852
Prêts aux particuliers		1,690,215	1,584,428
Prêts sur cartes de crédit		1,586,360	1,580,562
Prêts hypothécaires – logement 5 Étoiles (a)		896,059	974,660
Prêts aux entreprises d'exportation (b)		599,392	657,728
Prêts aux employés		486,626	497,567
Prêts au secteur agricole (c)		400,232	439,193
Prêts restructurés		<u>1,465,882</u>	<u>1,583,551</u>
		57,893,240	46,447,418
Prêts arriérés – 90 jours et plus		317,101	369,668
Total prêts		58,210,341	46,817,086
Intérêts à recevoir		221,794	189,699
TOTAL PRÊTS ET INTÉRÊTS À RECEVOIR		58,432,135	47,006,785
Provision pour pertes de crédit attendues		(1,250,127)	(1,344,108)
TOTAL PRÊTS, NET	G	57,182,008	45,662,677

- (a) Dans le cadre d'un protocole d'accord signé en date du 11 décembre 2014, la Banque de la République d'Haïti (BRH) s'est engagée à appuyer financièrement le secteur du logement résidentiel à travers un programme de crédit au logement (Logement 5 Étoiles selon l'appellation de ce programme à Unibank) visant à accorder des prêts hypothécaires au logement en gourdes, à la classe moyenne sensiblement affectée par le séisme du 12 janvier 2010. Le taux d'intérêts de ces prêts ne pourra dépasser 10% l'an et sera fixe pour une durée de 10 ans, à compter de l'octroi du prêt. Passé ce délai, le taux d'intérêts sera variable. La durée de ces prêts au logement ne peut excéder 30 ans.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(8) PRÊTS, NET (SUITE)

Au cas où UNIBANK aurait puisé de ses réserves excédentaires, la BRH s'engage à lui avancer des fonds sur une période de 30 ans à un taux d'intérêts annuel compris dans une fourchette de 1 à 3%.

Les avances consenties par la BRH relatives à ce programme totalisent G 1,325,845M et G 1,402,354M aux 30 septembre 2022 et 2021, respectivement, à un taux de 3% sur 10 ans (**note 16 a**).

Dans le cadre de l'exécution de cet accord, la BRH autorise les banques à ne pas constituer de réserves obligatoires sur les fonds en gourdes qui seront utilisés pour ce programme de crédit au logement.

En outre, dans le cadre de ce programme et pendant toute la durée de celui-ci, le plafond sectoriel de 25% prévu dans les normes prudentielles sur la concentration du crédit pourra atteindre jusqu'à 50%.

Le protocole ne garantit pas les risques de crédit et de contrepartie.

- (b)** Dans le cadre d'un protocole d'accord signé en date du 12 avril 2019, la Banque de la République s'est engagée à supporter des facilitations de crédit en faveur des entreprises de production tournée vers l'exportation. Le taux d'intérêt de ces prêts ne pourra dépasser 6% l'an et sera fixe pendant la durée des prêts octroyés sur une période n'excédant pas 10 ans. Afin de supporter cette initiative, la BRH s'engage à avancer des fonds à la Banque à un taux d'intérêt annuel fixe de 2% ceci pendant toute la durée de l'accord fixé sur 10 ans. Les soldes des avances consenties dans le cadre de ce programme sont reportés à la **note 16 b**.
- (c)** Dans le cadre de la Circulaire 113 émise en date du 20 septembre 2018, la Banque de la République s'est engagée à contribuer à la relance de l'agriculture et au développement de l'agrobusiness, à travers un mécanisme visant à faciliter l'accès au crédit aux entrepreneurs agricoles. Le taux d'intérêt de ces prêts ne pourra dépasser 6% l'an et sera fixe pour la durée du prêt qu'il soit à court terme ou à long terme. Afin de supporter cette initiative, la BRH s'engage à avancer à la Banque des fonds sur une période de 10 ans à un taux d'intérêt annuel de 1% ou 2%. Les soldes des avances consenties dans le cadre de ce programme sont reportés à la **note 16 c**.

Conformément aux exigences de la norme IFRS 9, pour les prêts avec report de paiement, comme pour l'ensemble du portefeuille, la Direction a procédé à une évaluation de risques afin de tenir compte de renseignements raisonnables et probants pouvant avoir des répercussions économiques et/ou résulter en une probabilité de défaut plus élevée. Les pertes de crédit ont été affectées en conséquence.

En date des 30 septembre 2022 et 2021, les prêts restructurés étaient courants et respectaient les modalités de remboursement.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(8) PRÊTS, NET (SUITE)

Aux 30 septembre, les soldes des prêts, net en différentes monnaies se présentent comme suit :

(En milliers de gourdes)	2022	2021
Prêts en dollars US	G 32,621,211	25,044,996
Prêts en gourdes	<u>24,560,797</u>	<u>20,617,681</u>
	G 57,182,008	45,662,677

Les taux moyens de rendement sur les principales catégories de prêts se présentent comme suit :

	2022	2021
En dollars US :		
Prêts aux entreprises et avances en comptes courants	6.66%	9.14%
Prêts hypothécaires	7.15%	7.34%
Prêts restructurés	8.06%	7.46%
En gourdes :		
Prêts aux entreprises et avances en comptes courants	10.98%	13.43%
Prêts hypothécaires	12.47%	12.92%
Cartes de crédit	31.20%	30.33%
Micro-entreprises	40.08%	39.99%
Prêts restructurés	18.20%	17.99%
Prêts aux employés	5.88%	5.89%

À l'exception des crédits de trésorerie inclus dans les prêts aux entreprises, représentant G 731,760M et G 600,457M aux 30 septembre 2022 et 2021 dont l'échéance n'excède pas 12 mois en général, et des prêts hypothécaires qui sont accordés pour une durée moyenne de 15 ans, les prêts sont généralement remboursables sur demande.

Les prêts aux Membres du Conseil d'Administration de la Banque et à leurs sociétés apparentées s'élèvent à G 829,300M et G 807,813M aux 30 septembre 2022 et 2021, respectivement. Ces prêts portent des taux d'intérêts moyens d'environ 12.00% et 11.50% pour les prêts en gourdes, et 6.25% et 6.00% pour les prêts en dollars US, en 2022 et 2021 respectivement.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(8) PRÊTS, NET (SUITE)

Aux 30 septembre, la catégorisation du portefeuille par tranche d'âge est comme suit :

30 septembre 2022

(En milliers de gourdes)		Courants	30-60 jours	61-89 jours	Total
Prêts aux entreprises	G	29,806,586	702,608	50,175	30,559,369
Prêts aux micro-entreprises		3,684,868	134,382	59,035	3,878,285
Prêts sur cartes de crédit		1,157,867	369,996	58,497	1,586,360
Avances en comptes courants		13,496,299	90,324	10,058	13,596,681
Autres catégories de prêts		<u>7,639,471</u>	<u>158,776</u>	<u>474,298</u>	<u>8,272,545</u>
	G	55,785,091	1,456,086	652,063	57,893,240

(En milliers de gourdes)		90-180 jours	181-360 jours	Plus de 360 jours	Total
Prêts aux entreprises	G	-	51,624	-	51,624
Prêts aux micro-entreprises		83,960	72,559	-	156,519
Prêts sur cartes de crédit		-	-	80,640	80,640
Avances en comptes courants		-	-	302	302
Autres catégories de prêts		<u>7,271</u>	<u>5,762</u>	<u>14,983</u>	<u>28,016</u>
	G	91,231	129,945	95,925	317,101

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(8) PRÊTS, NET (SUITE)

30 septembre 2021

(En milliers de gourdes)		Courants	30-60 jours	61-89 jours	Total
Prêts aux entreprises	G	26,235,852	83,093	356,994	26,675,939
Prêts aux micro-entreprises		3,650,716	61,055	46,420	3,758,191
Prêts sur cartes de crédit		1,383,344	129,738	67,480	1,580,562
Avances en comptes courants		6,009,747	-	-	6,009,747
Autres catégories de prêts		<u>7,674,056</u>	<u>149,739</u>	<u>599,184</u>	<u>8,422,979</u>
	G	44,953,715	423,625	1,070,078	46,447,418

(En milliers de gourdes)		90-180 jours	181-360 jours	Plus de 360 jours	Total
Prêts aux entreprises	G	7,260	9,306	-	16,566
Prêts aux micro-entreprises (i)		35,580	80,108	104,430	220,118
Prêts sur cartes de crédit		-	-	44,740	44,740
Avances en comptes courants		211	-	250	461
Autres catégories de prêts		<u>13,312</u>	<u>287</u>	<u>74,184</u>	<u>87,783</u>
	G	56,363	89,701	223,604	369,668

(i) Le délai de radiation de 180 jours selon la politique avait été prorogé sur une période additionnelle de 3 mois pour les prêts aux micro-entreprises en 2021 et 2020.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(8) PRÊTS, NET (SUITE)

Au 30 septembre, les prêts étaient couverts par les garanties suivantes :

30 septembre 2022

(En milliers de gourdes)		Hypothèques	Nantissements en espèces (note 15)	Autres (a)
Prêts courants	G	24,236,573	4,298,537	10,503,018
Prêts arriérés – 90 jours et plus		14,012	-	-
	G	24,250,585	4,298,537	10,503,018

30 septembre 2021

(En milliers de gourdes)		Hypothèques	Nantissements en espèces (note 15)	Autres (a)
Prêts courants	G	11,328,748	3,100,654	8,870,903
Prêts arriérés – 90 jours et plus		186,528	-	-
	G	11,515,276	3,100,654	8,870,903

(a) Les autres garanties sont constituées de lettres de garantie étrangères et locales, de bons de Trésorerie et de nantissements d'actions.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(8) PRÊTS, NET (SUITE)

La provision pour pertes de crédit attendues sur prêts **pour l'ensemble du portefeuille de prêts** a évolué comme suit :

(En milliers de gourdes)		Total 2022	Total 2021
Solde au début de l'exercice	G	1,344,108	1,195,999
Dotation aux pertes de crédit (note 20)		463,449	337,639
Effet de change		91,384	201,860
Radiations (i)		(648,814)	(391,390)
Solde à la fin de l'exercice	G	1,250,127	1,344,108

(i) Les radiations par catégories au cours des exercices 2022 et 2021 sont comme suit :

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Micro-entreprises	G	505,103	207,329
Cartes de crédit		86,067	62,084
Prêts à la consommation		57,644	9,043
Prêts aux entreprises		-	<u>112,934</u>
	G	648,814	391,390

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(8) PRÊTS, NET (SUITE)

Les variations par phase pour l'ensemble du portefeuille de prêts ont évolué comme suit :

(En milliers de gourdes)		Prêts non dépréciés	Prêts dépréciés	Prêts à défaut	TOTAL
		Phase 1	Phase 2	Phase 3	
Solde au 30 septembre 2020, net	G	31,982,449	1,464,390	2,065,177	35,512,016
Variations de l'exercice 2021:					
Prêts et intérêts à recevoir		5,452,318	5,029,369	(182,917)	10,298,770
Provision pour pertes de crédit attendues		628	(68,164)	(80,573)	(148,109)
		5,452,946	4,961,205	263,490	10,150,661
Prêts et intérêts à recevoir au 30 septembre 2021					
Prêts et intérêts à recevoir		37,831,555	6,643,746	2,531,484	47,006,785
Provision pour pertes de crédit attendues		(396,160)	(218,151)	(729,797)	(1,344,108)
Solde au 30 septembre 2021, net	G	37,435,395	6,425,595	1,801,687	45,662,677
Variation de l'exercice 2022 :					
Prêts et intérêts à recevoir		11,665,257	1,091,323	(1,331,230)	11,425,350
Provision pour pertes de crédit attendues		(119,972)	30,781	183,172	93,981
		11,545,285	1,122,104	(1,148,058)	11,519,331
Prêts et intérêts à recevoir au 30 septembre 2022					
Prêts et intérêts à recevoir		49,496,812	7,735,069	1,200,254	58,432,135
Provision pour pertes de crédit attendues		(516,132)	(187,370)	(546,625)	(1,250,127)
Solde au 30 septembre 2022, net	G	48,980,680	7,547,699	653,629	57,182,008

Aux 30 septembre 2022 et 2021, les prêts et intérêts à défaut comprennent :

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Prêts arriérés - 90 jours et plus	G	317,101	369,668
Autres prêts (i)		843,186	<u>2,037,196</u>
		1,160,287	2,406,864
Intérêts à recevoir		39,967	124,620
	G	1,200,254	2,531,484

(i) Les autres prêts sont classifiés à la phase 3 comme prêts à défaut bien qu'étant à jour parce que, selon l'appréciation de la Direction, en fonction des critères décrits à la **note 3 a**, ils nécessitent des provisions plus importantes.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(8) PRÊTS, NET (SUITE)

a) La provision pour pertes de crédit attendues sur prêts **pour le Microcrédit** a évolué comme suit :

(En milliers de gourdes)	Total 2022	Total 2021
Solde au début de l'exercice	G 493,816	392,538
Dotation aux pertes de crédit	419,661	308,607
Radiations	(505,103)	(207,329)
Solde à la fin de l'exercice	G 408,374	493,816

Les variations du portefeuille et la provision par phase pour le **Microcrédit** sont comme suit :

(En milliers de gourdes)	Prêts non dépréciés		Prêts dépréciés	Prêts à défaut	TOTAL
	Phase 1	Phase 2	Phase 3		
Solde au 30 septembre 2020, net	G 3,071,567	89,627	532,117	3,693,311	
Variations de l'exercice 2021 :					
Prêts et intérêts à recevoir	563,626	133,253	(373,946)	322,933	
Provision pour pertes de crédit attendues	57,350	(6,357)	(152,271)	(101,278)	
	620,976	126,896	(526,217)	221,655	
Prêts et intérêts à recevoir au 30 septembre 2021	3,738,001	357,315	313,466	4,408,782	
Provision pour pertes de crédit attendues	(45,458)	(140,792)	(307,566)	(493,816)	
Solde au 30 septembre 2021	G 3,692,543	216,523	5,900	3,914,966	
Variation de l'exercice 2022 :					
Prêts et intérêts à recevoir	76,224	(87,613)	(52,277)	(63,666)	
Provision pour pertes de crédit attendues	(2,034)	36,736	50,740	85,442	
	74,190	(50,877)	(1,537)	21,776	
Prêts et intérêts à recevoir au 30 septembre 2022	3,814,225	269,702	261,189	4,345,116	
Provision pour pertes de crédit attendues	(47,492)	(104,056)	(256,826)	(408,374)	
Solde au 30 septembre 2022	G 3,766,733	165,646	4,363	3,936,742	

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(8) PRÊTS, NET (SUITE)

b) La provision pour pertes de crédit attendues sur prêts **pour les cartes de crédit** a évolué comme suit :

(En milliers de gourdes)		Total 2022	Total 2021
Solde au début de l'exercice	G	67,282	66,096
Dotation aux pertes de crédit		131,070	65,468
Effet de change		-	(2,198)
Radiations		(86,067)	(62,084)
Solde à la fin de l'exercice	G	112,285	67,282

Les variations du portefeuille et de la provision par phase pour les cartes de crédit sont comme suit :

(En milliers de gourdes)	Prêts non dépréciés		Prêts dépréciés	Prêts à défaut	TOTAL
	Phase 1	Phase 2	Phase 3		
Solde au 30 septembre 2020, net	G 1,178,888	158,796	-	-	1,337,684
Variations de l'exercice 2021 :					
Prêts et intérêts à recevoir	336,195	(90,073)	(13,101)	-	233,021
Provision pour pertes de crédit attendues	(11,342)	(2,945)	13,101	-	(1,186)
	324,853	(93,018)	-	-	231,835
Prêts et intérêts à recevoir au 30					
septembre 2021	1,522,775	69,286	44,740	-	1,636,801
Provision pour pertes de crédit attendues	(19,034)	(3,508)	(44,740)	-	(67,282)
Solde au 30 septembre 2021	G 1,503,741	65,778	-	-	1,569,519
Variation de l'exercice 2022 :					
Prêts et intérêts à recevoir	(66,321)	60,628	45,399	-	39,706
Provision pour pertes de crédit attendues	(901)	1,297	(45,399)	-	(45,003)
	(67,222)	61,925	-	-	(5,297)
Prêts et intérêts à recevoir au 30					
septembre 2022	1,456,454	129,914	90,139	-	1,676,507
Provision pour pertes de crédit attendues	(19,935)	(2,211)	(90,139)	-	(112,285)
Solde au 30 septembre 2022	G 1,436,519	127,703	-	-	1,564,222

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(8) PRÊTS, NET (SUITE)

- c) La provision pour pertes de crédit attendues sur prêts pour les **autres catégories de prêts** a évolué comme suit :

(En milliers de gourdes)		Total 2022	Total 2021
Solde au début de l'exercice	G	783,010	737,365
Reprise aux pertes de crédit		(87,282)	(36,436)
Effet de change		91,384	204,058
Radiations		(57,644)	(121,977)
Solde à la fin de l'exercice	G	729,468	783,010

Les variations du portefeuille et de la provision par phase pour les autres catégories de prêts sont comme suit :

(En milliers de gourdes)	Prêts non dépréciés		Prêts dépréciés		Prêts à défaut		TOTAL
	Phase 1		Phase 2		Phase 3		
Solde au 30 septembre 2020, net	G	27,731,994	1,215,967	1,533,060	30,481,021		
Variations de l'exercice 2021 :							
Prêts et intérêts à recevoir		4,552,498	4,986,189	204,129	9,742,816		
Provision pour pertes de crédit attendues		(45,380)	(58,861)	58,596	(45,645)		
		4,507,118	4,927,328	262,725	9,697,171		
Prêts et intérêts à recevoir au 30 septembre 2021		32,570,780	6,217,145	2,173,277	40,961,202		
Provision pour pertes de crédit attendues		(331,668)	(73,850)	(377,492)	(783,010)		
Solde au 30 septembre 2021	G	32,239,112	6,143,295	1,795,785	40,178,192		
Variation de l'exercice 2022 :							
Prêts et intérêts à recevoir		11,655,352	1,118,308	(1,324,350)	11,449,310		
Provision pour pertes de crédit attendues		(117,037)	(7,253)	177,832	53,542		
		11,538,315	1,111,055	(1,146,518)	11,502,852		
Prêts et intérêts à recevoir au 30 septembre 2022		44,226,132	7,335,453	848,927	52,410,512		
Provision pour pertes de crédit attendues		(448,705)	(81,103)	(199,660)	(729,468)		
Solde au 30 septembre 2022	G	43,777,427	7,254,250	649,267	51,681,044		

Aux 30 septembre 2022 et 2021, la provision pour pertes sur prêts, requise selon les prescrits de la circulaire 87 de la Banque Centrale, totalise G 892 millions et G 778 millions. Cette provision est couverte comme suit au niveau de la Banque :

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Provision pour pertes de crédit attendues	G	729,468	783,010
Réserve générale		162,599	-
Total provision requise selon circulaire 87	G	892,067	783,010

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(9) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations, au coût, ont ainsi évolué au cours de l'exercice :

Coût

		Solde au 30/09/21	Acquisitions	Transferts	Dispositions	Effet de conversion	Solde au 30/09/22
Terrains (a)	G	561,147	-	-	(8,083)	1,395	554,459
Immeubles (a)		1,393,754	106,198	-	(72,748)	12,553	1,439,757
Mobilier et équipements (a)		1,241,266	151,214	(144,674)	(43,154)	34	1,204,686
Équipements informatiques		192,844	45,311	(32,307)	(129)	-	205,719
Améliorations locatives		586,345	69,865	(27,071)	(17,316)	-	611,823
Véhicules (a)		568,807	360,223	(111,344)	(25,405)	1,340	793,621
Investissements en cours		132,984	220,413	(167,801)	-	-	185,596
Biens complètement amortis		2,549,957	-	483,197	(149,039)	-	2,884,115
	G	7,227,104	953,224	-	(315,874)	15,322	7,879,776

L'amortissement cumulé a ainsi évolué au cours de l'exercice :

Amortissement cumulé

(En milliers de gourdes)		Solde au 30/09/21	Amortissement	Transferts	Dispositions	Effet de conversion	Solde au 30/09/22
Immeubles (a)	G	222,870	42,569	-	(30,059)	5,187	240,567
Mobilier et équipements (a)		547,887	202,947	(183,733)	(27,358)	34	539,777
Équipements informatiques		94,808	68,269	(73,392)	(20)	-	89,665
Améliorations locatives		251,465	130,390	(98,807)	(6,652)	-	276,396
Véhicules (a)		293,602	172,018	(127,265)	(14,561)	1,100	324,894
Biens complètement amortis		2,549,957	-	483,197	(149,039)	-	2,884,115
	G	3,960,589	616,193	-	(227,689)	6,321	4,355,414
Immobilisations nettes	G	3,266,515			88,185	9,001	3,524,362

(a) Au cours de l'exercice 2022, les immobilisations détenues par le Groupe à travers GFNAH ont été vendues. Il en a résulté un gain de G 46,975M inclus aux autres revenus.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(10) ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION/OBLIGATIONS LOCATIVES

La note suivante reflète l'information financière pour les contrats liant le Groupe à titre de preneur. Le Groupe n'est pas bailleur.

Actifs au titre de droits d'utilisation

Les actifs au titre de droits d'utilisation ont ainsi évolué :

Coût

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Solde au 1 ^{er} octobre	G	1,669,527	1,617,274
Ajouts		25,948	58,053
Modifications aux contrats		209,017	4,684
Résiliation anticipée		(16,451)	(10,484)
Solde au 30 septembre	G	1,888,041	1,669,527

Amortissement cumulé

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Solde au 1 ^{er} octobre	G	740,870	383,475
Amortissement		325,651	362,367
Résiliation anticipée		(11,587)	(4,972)
Solde au 30 septembre	G	1,054,934	740,870
Actifs au titre de droits d'utilisation, net	G	833,107	928,657

(à suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(10) ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION/OBLIGATIONS LOCATIVES (SUITE)

Les obligations locatives ont ainsi évolué :

(En milliers de gourdes)	USD			
	G	CONVERTI	HTG	Total
Solde au 1^{er} octobre 2020	G	706,608	3,830	710,438
Ajouts		55,840	770	56,610
Modifications aux contrats		13,046	235	13,281
Résiliation anticipée		(17,581)	-	(17,581)
Intérêts sur obligations locatives		35,220	882	36,102
Paiements de loyers		(306,879)	(1,786)	(308,665)
Effet de change sur les contrats en dollars US		340,398	-	340,398
Solde au 30 septembre 2021	G	826,652	3,931	830,583
Ajouts		27,078	-	27,078
Modifications aux contrats		222,349	-	222,349
Résiliation anticipée		(1,171)	(2,874)	(4,045)
Intérêts sur obligations locatives		64,220	80	64,300
Paiements de loyers		(383,652)	(274)	(383,926)
Effet de change sur les contrats en dollars US		171,331	-	171,331
Solde au 30 septembre 2022	G	926,807	863	927,670
Portion à court terme		272,500	378	272,878
Portion à long terme		654,307	485	654,792
Total	G	926,807	863	927,670

Obligations locatives

Les paiements contractuels non actualisés à effectuer au titre des obligations locatives se présentent comme suit :

(En milliers de Gourdes)	USD			
	G	CONVERTI	HTG	Total
Moins d'1 an	G	261,330	450	261,780
Entre 1 an et 2 ans		225,940	450	226,390
Entre 2 ans et 5 ans		409,381	750	410,131
Plus de 5 ans		114,527	-	114,527
Total	G	1,011,178	1,650	1,012,828

(à suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(10) ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION/OBLIGATIONS LOCATIVES (SUITE)

Les charges relatives aux contrats de location comptabilisées à l'état consolidé du résultat net sont comme suit :

2022

(En milliers de gourdes)		Contrats locaux	Filiale étrangère	Total
Intérêts sur obligations locatives	G	63,799	501	64,300
Amortissement - actifs au titre de droits d'utilisation		319,214	6,437	325,651
Total	G	383,013	6,938	389,951

2021

(En milliers de gourdes)		Contrats locaux	Filiale étrangère	Total
Intérêts sur obligations locatives	G	35,409	693	36,102
Amortissement - actifs au titre de droits d'utilisation		355,929	6,438	362,367
Total	G	391,338	7,131	398,469

Aux 30 septembre 2022 et 2021, les dépenses fiscales de l'exercice relatives à ces contrats de location localement sont respectivement de G 357,793M et G 305,855M d'où un écart de G 25,219M et G 85,483M, résultant en un impôt reporté de G 7,566M et G 25,645M, respectivement (**note 14a**).

Aux 30 septembre 2022 et 2021, les obligations locatives liées aux sociétés apparentées aux Membres du Conseil totalisaient G 68,556M et G 53,482M respectivement.

(à suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(11) ACHALANDAGE ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Aux 30 septembre, l'achalandage et les autres immobilisations incorporelles se présentent comme suit :

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Achalandage (a)	G	112,282	123,614
Transfert de l'achalandage de IMSA		<u>-</u>	<u>(11,332)</u>
Total-achalandage		112,282	112,282
Autres immobilisations incorporelles, net (b)		<u>40,595</u>	<u>29,077</u>
	G	152,877	141,359

(a) Aux 30 septembre, l'achalandage se présente comme suit:

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Achalandage au coût			
SCOTIA BANK HAITI	G	96,885	96,885
MICRO CRÉDIT NATIONAL		9,950	9,950
UNICRÉDIT		3,663	3,663
SNI S.A.		<u>1,784</u>	<u>1,784</u>
Total-achalandage	G	112,282	112,282

(à suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(11) ACHALANDAGE ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SUITE)

(b) Les autres immobilisations incorporelles ont ainsi évolué au cours de l'exercice :

Coût

(En milliers de gourdes)		Solde au 30/09/21	Acquisitions	Transferts	Dispositions	Solde au 30/09/22
Logiciels informatiques	G	50,458	35,736	(19,447)	(75)	66,672
Biens complètement amortis		<u>159,063</u>	-	<u>19,447</u>	-	<u>178,510</u>
	G	209,521	35,736	-	(75)	245,182

Amortissement cumulé

(En milliers de gourdes)		Solde au 30/9/21	Amortissement	Transferts	Dispositions	Solde au 30/9/22
Logiciels informatiques	G	21,381	24,218	(19,447)	(75)	26,077
Biens complètement amortis		<u>159,063</u>	-	<u>19,447</u>	-	<u>178,510</u>
		180,444	24,218	-	(75)	204,587
Immobilisations incorporelles nettes	G	29,077				40,595

(à suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(12) PLACEMENTS IMMOBILIERS

Les placements immobiliers ont ainsi évolué :

Coût

(En milliers de gourdes)		Solde au 30/9/21	Ajouts	Dispositions	Solde au 30/9/22
Terrains	G	992	-	-	992
Bâtisses		<u>52,658</u>	<u>-</u>	<u>(8,196)</u>	<u>44,462</u>
	G	53,650	-	(8,196)	45,454

Amortissement cumulé

(En milliers de gourdes)		Solde au 30/9/21	Amortissement	Dispositions	Solde au 30/9/22
Bâtisses	G	14,262	2,428	(2,425)	14,265
Solde net	G	39,388		(5,771)	31,189

Les bâtisses sont amorties sur une base linéaire au taux de 5% et sont couvertes par une réserve pour perte de valeur de 20% annuellement sur placements immobiliers selon les prescrits de la Banque Centrale. Cette réserve est couverte comme suit :

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Réserve pour pertes de valeur sur placements immobiliers et propriétés détenues pour revente	G	31,189	28,658
Amortissement cumulé		14,265	14,262
	G	45,454	42,920

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(12) PLACEMENTS IMMOBILIERS (SUITE)

La réserve pour perte de valeur et l'amortissement cumulé ont ainsi évolué :

Réserve pour perte de valeur

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Solde au début de l'exercice	G	28,658	85,893
Ajout de l'exercice		9,296	10,730
Renversement des réserves sur les propriétés vendues ou transférées en cours d'exercice		(6,765)	(67,965)
Solde à la fin de l'exercice	G	31,189	28,658

Amortissement cumulé

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Solde au début de l'exercice	G	14,262	11,629
Reclassification des réserves pour pertes de valeur		(2,425)	-
Amortissement de l'exercice		2,428	2,633
Solde à la fin de l'exercice	G	14,265	14,262

(13) PROPRIÉTÉS DÉTENUES POUR REVENTE

Les propriétés détenues pour revente ont ainsi évolué :

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Solde au début de l'exercice	G	28,295	10,830
Ventes de l'exercice		(30,345)	(10,830)
Nouvelles adjudications		70,802	28,295
Solde à la fin de l'exercice	G	68,752	28,295

Les ventes ont résulté en un gain de G 8,435M et G 8,419M en 2022 et 2021, respectivement reflétés aux autres revenus.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(13) PROPRIÉTÉS DÉTENUES POUR REVENTE (SUITE)

Le 3 décembre 2013, la Banque de la République d'Haïti (BRH) a émis une note interprétative de l'application de la provision annuelle de 20% sur les biens adjugés ou reçus en dation de paiement, requise par la Loi du 20 juillet 2012, portant sur les banques et les autres institutions financières, en son article 189. La réserve requise a été appliquée à partir de décembre 2015 et est reflétée au poste «Réserve-perte de valeur sur placements immobiliers et sur propriétés détenues pour revente» à l'avoir des actionnaires. Conformément aux exigences de la Loi, cette réserve est constituée à compter de la fin de la deuxième année suivant l'adjudication ou la repossession d'un bien. Aux 30 septembre 2022 et 2021, les propriétés détenues pour revente correspondent à des propriétés adjugées au cours de l'exercice, sur lesquelles la réserve sera constituée à l'échéance d'un délai de deux ans.

(14) AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF, NET

Aux 30 septembre, les autres éléments d'actif, net sont :

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Frais payés d'avance	G	1,247,696	912,969
À recevoir – agents de transferts, net		737,242	735,789
Primes à recevoir – UniAssurances S.A., net		281,072	662,762
Avances – fournisseurs et autres		91,796	96,421
Impôts reportés débiteurs (a)		52,086	44,520
Impôts sur le revenu et autres taxes payées d'avance		14,797	8,443
Avances aux dirigeants et aux cadres (b)		4,715	6,666
Stocks de marchandises – Unitransfer Haïti		1,153	420
Autres		<u>270,995</u>	<u>231,075</u>
		2,701,552	2,699,065
Provision pour pertes de crédit attendues (c)		(66,938)	(66,751)
TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF, NET	G	2,634,614	2,632,314

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(14) AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF, NET (SUITE)

- (a) Les impôts reportés débiteurs représentent le surplus d'impôt versé au fisc sur la base des contrats de location simples par rapport à l'impôt sur la base du IFRS 16. Ils ont évolué comme suit :

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Solde au début de l'exercice	G	44,520	18,875
Impôt reporté de l'exercice (note 10)		<u>7,566</u>	<u>25,645</u>
	G	52,086	44,520

- (b) Les avances aux dirigeants et aux cadres ne portent pas d'intérêts et sont amorties contractuellement sur une période de cinq ans.

- (c) La provision pour pertes de crédit attendues sur les autres éléments d'actif a évolué comme suit :

Phase I			
(En milliers de gourdes)		2022	2021
Solde au début de l'exercice	G	66,751	70,586
Reprise aux pertes de crédit (note 20)		(13,197)	(34,674)
Effet de change		13,384	30,839
Solde en fin d'exercice	G	66,938	66,751

(à suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(15) DÉPÔTS

Aux 30 septembre, les dépôts se répartissent ainsi :

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Dépôts à vue :			
Gourdes	G	20,290,506	18,160,435
Dollars US		60,094,028	50,373,397
Euros		<u>231,121</u>	<u>239,087</u>
	G	80,615,655	68,772,919
Dépôts d'épargne :			
Gourdes	G	20,961,363	18,462,415
Dollars US		<u>53,755,521</u>	<u>43,044,039</u>
	G	74,716,884	61,506,454
Dépôts à terme :			
Gourdes	G	5,411,548	5,510,705
Dollars US		<u>11,412,582</u>	<u>8,731,632</u>
	G	16,824,130	14,242,337
Total des dépôts	G	172,156,669	144,521,710
Dépôts en gourdes	G	46,663,417	42,133,555
Dépôts en dollars US		125,262,131	102,149,068
Dépôts en Euros		231,121	239,087
Total des dépôts	G	172,156,669	144,521,710

(à suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(15) DÉPÔTS (SUITE)

Les taux moyens d'intérêts sur les dépôts sont comme suit :

	2022	2021
Dépôts à vue (épargne-chèques) :		
Gourdes	0.02%	0.02%
Dollars US	0.01%	0.01%
Dépôts d'épargne :		
Gourdes	0.03%	0.03%
Dollars US	0.01%	0.01%
Dépôts à terme :		
Gourdes	5.49%	5.25%
Dollars US	0.85%	0.36%

Les dépôts reçus en nantissement de prêts totalisent G 4,298,537M et G 3,100,654M aux 30 septembre 2022 et 2021 (**note 8**).

Les dépôts des membres du Conseil d'Administration et leurs sociétés apparentées totalisent G 4,165,981M et G 2,978,363M aux 30 septembre 2022 et 2021, respectivement. Ces dépôts ont été reçus dans le cours normal des affaires et sont rémunérés aux conditions normales de la Banque.

(16) FONDS EMPRUNTÉS

Les fonds empruntés sont composés d'avances de la Banque de la République d'Haïti et sont répartis comme suit :

(à suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(16) FONDS EMPRUNTÉS (SUITE)

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Avances BRH – Logement 5 Étoiles (a)	G	1,325,845	1,402,354
Avances BRH – Facilité de Crédit aux Entreprises à l'Exportation (b)		581,455	656,036
Avances BRH – Financement au secteur agricole (c)		<u>363,634</u>	<u>410,144</u>
	G	2,270,934	2,468,534

- a) En vertu du Protocole d'Accord du 11 décembre 2014, UNIBANK a reçu des fonds relatifs au programme de promotion de crédit au logement signé entre UNIBANK et la Banque de la République d'Haïti (BRH) qui, pour une durée de 10 ans, s'est engagée à faire des avances de fonds selon les besoins de la Banque à un taux d'intérêts annuel compris entre 1% et 3%, payables mensuellement. Le principal est remboursable mensuellement sur des périodes de 10 ans et 20 ans, et à maturité sur une période de 10 ans pour les avances initiales. La Banque est autorisée à ne pas constituer de réserves obligatoires sur les fonds en gourdes utilisés pour ce programme de crédit au logement.
- b) En vertu du protocole d'accord du 12 avril 2019 relatif au programme de facilitation de crédit en faveur des entreprises de production tournées vers l'exportation, signé entre UNIBANK et la Banque de la République d'Haïti pour une durée de 10 ans, la Banque a reçu des avances. Dans le cadre de ce programme de crédit à l'exportation, la BRH s'est engagée à faire des avances de fonds selon les besoins de la Banque à un taux d'intérêts annuel de 1%, payables mensuellement.
- c) En date du 20 septembre 2018, la Banque de la République d'Haïti (BRH) a publié la circulaire 113, en vue de contribuer à la relance de l'agriculture et au développement de l'agrobusiness. Dans le cadre de ce programme, la BRH a octroyé à UNIBANK des avances au taux annuel compris entre 1% et 2%, remboursables mensuellement sur une période de 10 ans.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(17) AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

Aux 30 septembre, les autres éléments de passif se présentent comme suit :

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Obligations du plan de retraite à cotisations			
déterminées (note 23)	G	5,704,409	4,398,132
Dépôts non sujets à emploi		3,317,407	2,304,341
Virements et transferts à payer		2,491,423	453,436
Chèques de direction		2,252,761	1,337,860
Impôts à payer		1,353,291	1,067,795
Primes non acquises et réclamations d'assurance à payer - UniAssurances S.A.		1,020,937	1,218,123
Provisions		581,515	471,486
Boni à payer		401,802	107,102
Autres taxes à payer		304,618	251,740
Comptes à payer - assurances		250,772	91,099
Transferts à payer – Unitransfer International		237,379	22,435
Provisions pour pertes de crédit attendues sur engagements de crédit (a)		140,320	183,834
Frais courus		137,454	129,125
Dividendes à payer		135,591	99,053
Comptes à payer – transferts et services connexes		96,141	40,767
Intérêts à payer		63,135	76,784
Impôts reportés (b)		17,253	17,253
Couverture - lettres de crédit		-	15,582
Autres		187,954	205,990
TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF	G	18,693,962	12,491,937

(a) La provision pour pertes de crédit attendues sur les engagements de crédit a évolué comme suit :

		Phase 1	
(En milliers de gourdes)		2022	2021
Solde au début de l'exercice	G	183,834	116,766
(Reprise) dotation aux pertes de crédit (note 20)		(64,910)	31,795
Effet de change		21,396	35,273
Solde à la fin de l'exercice (note 27)	G	140,320	183,834

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(17) AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF (SUITE)

Les impôts reportés sont relatifs aux éléments suivants :

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Réévaluation-terrains	G	4,396	4,396
Plus-value sur instruments de capitaux propres (note 7e)		<u>12,857</u>	<u>12,857</u>
	G	17,253	17,253

(18) OBLIGATIONS SUBORDONNÉES

Aux 30 septembre, les obligations subordonnées se présentent comme suit :

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Fondation Unibank (note 26)	G	294,615	243,772
Obligations subordonnées – autres		<u>1,342,540</u>	<u>1,121,077</u>
	G	1,637,155	1,364,849

Les obligations sont libellées en dollars et sont émises pour une durée de 10 ans à compter de 2016. Ces obligations subordonnées portent intérêts au taux moyen de 4.03% en 2022 et en 2021.

Unifinance S.A. joue le rôle d'intermédiaire pour assurer la gestion du service des dettes subordonnées et est rémunérée par UNIBANK S.A. à raison de 0.25% du montant investi.

(19) CAPITAL-ACTIONS

Par décision votée en Assemblée Générale Extraordinaire le 11 août 2017 et mise en vigueur au 30 septembre 2017, le capital-actions autorisé de la Banque a été porté à sept milliards de gourdes (G 7,000,000,000), représentant 560,000 actions nominatives d'une valeur nominale de G 12,500 chacune.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(19) CAPITAL-ACTIONS (SUITE)

Aux 30 septembre, le capital-actions autorisé et libéré est comme suit :

(En milliers de gourdes)		2022	2021
CAPITAL-ACTIONS AUTORISÉ			
140,000 actions de classe A d'une valeur nominale de G 12,500 Chaque action de classe A est assortie d'un droit de vote	G	1,750,000	1,750,000
420,000 actions de classe B d'une valeur nominale de G 12,500 Chaque action de classe B est assortie de cinq droits de vote		<u>5,250,000</u>	<u>5,250,000</u>
	G	<u>7,000,000</u>	<u>7,000,000</u>
CAPITAL-ACTIONS NON LIBÉRÉ			
10,499 actions de classe A	G	(131,238)	(131,238)
31,597 actions de classe B		<u>(394,962)</u>	<u>(394,962)</u>
	G	<u>(526,200)</u>	<u>(526,200)</u>
CAPITAL-ACTIONS LIBÉRÉ			
129,501 actions de classe A	G	1,618,762	1,618,762
388,403 actions de classe B		<u>4,855,038</u>	<u>4,855,038</u>
	G	<u>6,473,800</u>	<u>6,473,800</u>
ACTIONS DE TRÉSORERIE			
1,057 actions de classe A en 2022 et 2021	G	(13,213)	(13,212)
12,792 et 12,692 actions de classe B en 2022 et 2021		<u>(159,900)</u>	<u>(158,651)</u>
	G	<u>(173,113)</u>	<u>(171,863)</u>
CAPITAL-ACTIONS, NET	G	6,300,687	6,301,937

Aux 30 septembre 2022 et 2021, le capital libéré inclut 6,027 actions acquises par des cadres de la Banque. Ces actions sont assorties de droits de vote conformément aux statuts de la Banque et leurs détenteurs perçoivent des dividendes régulièrement déclarés. Selon le contrat entre la Banque et les cadres, certaines restrictions aux droits de cession de ces actions sont applicables sur une période de cinq à dix ans, à partir de la date d'acquisition.

(20) DOTATION AUX PERTES DE CRÉDIT

La dotation (récupération) aux pertes de crédit par rubrique du bilan et par type d'engagements hors bilan est comme suit :

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Prêts (note 8)	G	463,449	337,639
Autres éléments d'actif (note 14 (c))		(13,197)	(34,674)
Engagements de crédit – autres éléments de passif (note 17)		(64,910)	31,795
TOTAL	G	385,342	334,760

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(21) SOCIÉTÉS DU GROUPE

La société mère du Groupe est UNIBANK S.A. La participation de UNIBANK S.A. dans ses filiales regroupées en secteurs d'activités est comme suit :

	2022	2021
<u>BANQUE ET SERVICES BANCAIRES</u>		
MICRO CRÉDIT NATIONAL S.A. (Société de Crédit pour Micro-Entrepreneurs, Petites et Moyennes Entreprises)	<u>100%</u>	<u>100%</u>
UNICARTE S.A. (Société de Cartes de Crédit)	<u>100%</u>	<u>100%</u>
UNICRÉDIT S.A. (Société de Crédit à la Consommation)	<u>100%</u>	<u>100%</u>
UNIFINANCE S.A. (Services de Banque d'Affaires)	<u>100%</u>	<u>100%</u>
UNITRANSFER S.A. (HAITI) (Société de Transferts de Fonds)	<u>100%</u>	<u>100%</u>
UNITRANSFER INTERNATIONAL LTD. (Société de Transferts de Fonds)	<u>100%</u>	<u>100%</u>
<u>ASSURANCES</u>		
UNIASSURANCES S.A. (Société d'Assurances)	<u>100%</u>	<u>100%</u>
<u>INVESTISSEMENTS NON BANCAIRES</u>		
GROUPE FINANCIER NATIONAL S.A. (Société d'Investissements non Bancaires)	<u>100%</u>	<u>100%</u>
GFN INTERNATIONAL ASSETS LTD. (Société de Gestion d'Actifs non Immobiliers)	<u>100%</u>	<u>100%</u>
SOCIÉTÉ NATIONALE D'INVESTISSEMENT S.A. (SNI) (Société d'Investissement)	<u>100%</u>	<u>100%</u>
CAPITAL CONSULT S.A. (Conseils en Gestion et Finances)	<u>100%</u>	<u>100%</u>
CENTRALE IMMOBILIÈRE S.A. (CISA) (Société de Gestion d'Actifs Immobiliers)	<u>100%</u>	<u>100%</u>
GFN AMERICAN HOLDINGS LLC (Société d'investissement)	<u>100%</u>	<u>100%</u>
ARAGON HOLDINGS, INC.	<u>-</u>	<u>100%</u>

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(21) SOCIÉTÉS DU GROUPE (SUITE)

Les résultats et l'actif net de ces filiales se résument comme suit :

(En milliers de gourdes)		2022	2021
MICRO-CRÉDIT NATIONAL S.A.			
Total actif	G	<u>4,447,155</u>	<u>4,392,262</u>
Total passif	G	<u>767,892</u>	<u>1,057,118</u>
Revenu net de l'exercice	G	<u>574,119</u>	<u>574,331</u>
Actif net	G	<u>3,679,263</u>	<u>3,335,144</u>
UNICARTE S.A.			
Total actif	G	<u>1,777,553</u>	<u>1,714,636</u>
Total passif	G	<u>444,608</u>	<u>314,217</u>
Revenu net de l'exercice	G	<u>2,526</u>	<u>167,642</u>
Actif net	G	<u>1,332,945</u>	<u>1,400,419</u>
UNICRÉDIT S.A.			
Total actif	G	<u>144,605</u>	<u>195,850</u>
Total passif	G	<u>1,524</u>	<u>17,718</u>
(Perte) Revenu, net de l'exercice	G	<u>(51)</u>	<u>42,482</u>
Actif net	G	<u>143,081</u>	<u>178,132</u>
UNIFINANCE S.A.			
Total actif	G	<u>783,858</u>	<u>824,682</u>
Total passif	G	<u>16,289</u>	<u>15,884</u>
Revenu net de l'exercice	G	<u>28,770</u>	<u>31,470</u>
Actif net	G	<u>767,569</u>	<u>808,798</u>
UNITRANSFER S.A. (HAITI)			
Total actif	G	<u>3,807,403</u>	<u>2,778,425</u>
Total passif	G	<u>1,609,810</u>	<u>1,146,305</u>
Revenu net de l'exercice	G	<u>1,365,473</u>	<u>947,227</u>
Actif net	G	<u>2,197,593</u>	<u>1,632,120</u>
UNITRANSFER INTERNATIONAL LTD.			
Total actif	G	<u>328,887</u>	<u>202,522</u>
Total passif	G	<u>52,574</u>	<u>38,106</u>
Revenu net de l'exercice	G	<u>77,329</u>	<u>67,329</u>
Actif net	G	<u>276,313</u>	<u>164,416</u>
UNIASSURANCES S.A.			
Total actif	G	<u>2,363,983</u>	<u>2,684,861</u>
Total passif	G	<u>1,516,732</u>	<u>1,601,051</u>
Revenu net de l'exercice	G	<u>188,441</u>	<u>401,610</u>
Actif net	G	<u>847,251</u>	<u>1,083,810</u>

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(21) SOCIÉTÉS DU GROUPE (SUITE)

(En milliers de gourdes)		2022	2021
GROUPE FINANCIER NATIONAL S.A.			
Total actif	G	<u>4,687,719</u>	<u>2,961,095</u>
Total passif	G	<u>257,979</u>	<u>111,311</u>
Revenu net de l'exercice	G	<u>338,377</u>	<u>215,786</u>
Actif net	G	<u>4,429,740</u>	<u>2,849,784</u>
GFN INTERNATIONAL ASSETS LTD.			
Total actif	G	<u>104,439</u>	<u>86,415</u>
Total passif	G	<u>38,354</u>	<u>31,735</u>
Perte nette de l'exercice	G	<u>-</u>	<u>(102)</u>
Actif net	G	<u>66,085</u>	<u>54,680</u>
SOCIÉTÉ NATIONALE D'INVESTISSEMENT S.A.			
Total actif	G	<u>5,754,613</u>	<u>4,443,476</u>
Total passif	G	<u>5,706,804</u>	<u>4,401,855</u>
Revenu, net de l'exercice	G	<u>6,188</u>	<u>9,619</u>
Actif net	G	<u>47,809</u>	<u>41,621</u>
CAPITAL CONSULT S.A.			
Total actif	G	<u>48,407</u>	<u>46,978</u>
Total passif	G	<u>1,797</u>	<u>3,481</u>
Revenu, net de l'exercice	G	<u>3,112</u>	<u>7,258</u>
Actif net	G	<u>46,610</u>	<u>43,497</u>
CENTRALE IMMOBILIÈRE S.A.			
Total actif	G	<u>247,141</u>	<u>227,301</u>
Total passif	G	<u>15,167</u>	<u>18,919</u>
Revenu, net de l'exercice	G	<u>23,591</u>	<u>35,265</u>
Actif net	G	<u>231,974</u>	<u>208,382</u>
GFN AMERICAN HOLDINGS LLC			
Total actif	G	<u>1,357,041</u>	<u>1,094,829</u>
Total passif	G	<u>2,472</u>	<u>9,942</u>
Revenu (perte), net de l'exercice	G	<u>39,508</u>	<u>(13,219)</u>
Actif net	G	<u>1,354,569</u>	<u>1,084,887</u>

(À suivre)

UNIBANK S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(22) IMPÔTS SUR LE REVENU

La dépense d'impôts est calculée sur la base du revenu avant impôts sur le revenu et diffère des montants calculés en appliquant les taux établis comme suit:

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Revenu avant impôts sur le revenu	G	<u>5,897,573</u>	<u>5,532,556</u>
Quotes-parts des résultats non imposées localement:			
Unitransfer International		(106,080)	(76,122)
GFN Real Estate Ltd.		<u>(39,508)</u>	<u>13,219</u>
		<u>(145,588)</u>	<u>(62,903)</u>
Revenu avant impôts sur le revenu imposable localement	G	<u>5,751,986</u>	<u>5,469,653</u>
Impôts calculés en utilisant les taux statutaires (30%)	G	1,725,596	1,640,896
<i>Effet des éléments non considérés dans la base imposable :</i>			
Virement à la réserve légale		(251,983)	(238,694)
Amortissement – achalandage		(1,677)	(1,677)
CFGDCT et autres		46,805	45,553
Écart entre la provision comptable pour pertes de crédit attendues et la provision admise fiscalement		(148,939)	(97,833)
Impôts reportés – titres distribués		-	51,337
Impôts sur le revenu – Unitransfer International		28,751	8,793
IMPÔTS SUR LE REVENU	G	<u>1,398,553</u>	<u>1,408,375</u>

La dépense d'impôts comprend:

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Impôts courants	G	1,406,119	1,434,875
Impôts reportés – IFRS 16		<u>(7,566)</u>	<u>(26,500)</u>
	G	<u>1,398,553</u>	<u>1,408,375</u>

(À suivre)

UNIBANK S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(23) ÉPARGNE-RETRAITE DES EMPLOYÉS

Au-delà des cotisations légalement prévues au régime obligatoire d'assurance-vieillesse étatique (ONA), la Banque et ses filiales contribuent à l'épargne-retraite des employés à un taux de contribution variable suivant des critères internes. Le programme d'épargne-retraite en vigueur à la Banque est un plan de retraite à cotisations déterminées. Ce passif est supporté par un dépôt à terme rémunéré au taux de 5.0%. Les contributions du Groupe à ce dépôt pour les exercices 2022 et 2021 s'élèvent à G 118,965M et G 105,466M, respectivement. Depuis 2018, une société du Groupe gère cette obligation qui est reflétée au passif et investie en dépôt à terme à UNIBANK au taux de 5%. Les transactions intersociétés en ce qui a trait au compte de dépôt à terme sont éliminées.

(24) SALAIRES ET AUTRES PRESTATIONS AU PERSONNEL

Les salaires et autres prestations au personnel sont comme suit :

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Salaires	G	3,537,271	2,765,825
Bénéfices sociaux		441,697	391,982
Taxes salariales		65,114	57,241
Autres dépenses		124,303	101,671
	G	4,168,385	3,316,719

(25) REVENUS D'ASSURANCES, DÉDUCTION FAITE DES SINISTRES

Les revenus d'assurances, déduction faite des sinistres, proviennent des activités de UniAssurances S.A.

En 2022 et 2021, ces revenus se présentent comme suit :

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Primes d'assurance perçues	G	1,095,160	850,980
Revenus de commissions		22,461	20,527
Frais de courtage nets		(22,985)	(22,976)
Frais de réassurance		(296,769)	(196,451)
Primes d'assurance cédées		(273,380)	(196,439)
Réclamations d'assurance - sinistres		(351,739)	(162,373)
	G	172,748	293,268

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(26) TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

En plus de la Fondation UNIBANK, institution apparentée non consolidée, les principales entreprises et institutions apparentées à UNIBANK S.A. et aux entreprises consolidées dans les présents états financiers sont les suivantes:

- Haïti Agro Processors Holding propriétaire de 70% de Les Moulins d'Haïti S.E.M et dans laquelle SNI Minoterie LLP détient 33.31% du capital.
- National Investors Ltd., une société détenue par les actionnaires au prorata de leur participation dans Unibank, et qui enregistre la participation des actionnaires dans Immobilier S.A, SNI Minoterie L.P. et Corail S.A.
- Sociétés liées aux membres du Conseil d'Administration.

Les soldes des transactions effectuées avec ces entreprises sont comme suit:

Aux 30 septembre

(En milliers de gourdes)	2022	2021
PASSIF		
Dépôts	396,028	143,576
Obligations subordonnées (note 18)	<u>294,615</u>	<u>243,772</u>
	G 690,643	387,348

Au cours des exercices

(En milliers de gourdes)	2022	2021
REVENUS		
Autres revenus	G 3,080	<u>3,002</u>
DEPENSES		
Loyers	G 60	60
Amortissement de droits d'utilisation et frais financiers	51,921	52,574
Autres services	<u>117,607</u>	<u>81,250</u>
	G 169,588	133,884

La Banque offre également à des apparentés des services bancaires habituels et reçoit des services de ces apparentés. Ces transactions sont effectuées à des conditions analogues à celles qui s'appliquent à des tiers.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(26) TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES ASSOCIÉES (SUITE)

Les prêts accordés aux employés de la Banque et de ses entreprises associées, aux Membres du Conseil d'Administration et à leurs entreprises apparentées sont divulgués à la **note 8**.

Les obligations locatives, les comptes à recevoir et les dépôts des Membres du Conseil d'Administration et de leurs entreprises associées sont divulgués aux **notes 11, 15 et 16**.

(27) ENGAGEMENTS

Dans le cours normal de ses activités, la Banque contracte divers engagements et assume un passif éventuel qui n'est pas reflété au bilan consolidé.

Aux 30 septembre, les engagements de crédit sont comme suit:

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Soldes non utilisés des avances autorisées en comptes courants (i)	G	3,347,996	3,429,373
Garanties documentaires		2,824,963	2,587,550
Soldes non utilisés sur cartes de crédit (ii)		4,405,513	<u>4,245,248</u>
	G	10,578,472	10,262,171

(i) Les avances autorisées en comptes courants sont résiliables sans condition en tout temps au gré de la Banque, et ne portent pas de commissions d'engagements. Elles sont contractées pour une durée maximale d'un an et expireront ou seront résiliées sans qu'on y fasse appel.

(ii) Les limites non utilisées sur cartes de crédit sont résiliables sans condition en tout temps au gré de la Banque.

La provision pour pertes de crédit attendues sur les engagements de crédit totalisant respectivement aux 30 septembre 2022 et 2021 G 140,320M et G 183,834M est présentée dans les autres éléments de passif (**note 17 a**).

(28) LITIGES

Au 30 septembre 2022, dans le cours normal des affaires, la Banque traite de certaines affaires en instance de litige engagées par ou contre elle. Selon l'évaluation des faits à ce jour, de l'avis des conseillers juridiques, il n'existe aucun fait exceptionnel ni aucune affaire contentieuse qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur le bilan consolidé du Groupe ou sur ses résultats consolidés d'exploitation.